



**La Confédération Générale du Travail**

**« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »**

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1444 du 27 novembre 2013

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. Elections du 3 décembre 2013 à VNF : Flash info CGT n°1	3
4. MAP et REATE : Communiqué commun	4
5. Transfert des Parcs : modification de la loi à l'Assemblée Nationale le 13 novembre 2013	5
6. Météo France : Communiqué de presse CGT	6-7
7. Administration Centrale : La chronique de l' AC	8-11
8. Conseil National de la Transition Ecologique : Déclaration CGT	12-14
9. Budget 2014 des transports : Document UIT CGT	15-18
10. COP 19 : Communiqué CGT	19
11. Privatisation des routes : Communiqué UIT CGT	20
12. Conférence environnementale biodiversité marine : Communiqué UIT CGT	21
13. CTM du 18 novembre 2013 : Compte rendu CGT FSU	22-28
14. CHSCTM du 13 novembre 2013 : Compte rendu CGT	29-33
15. CEREMA : Compte rendu CGT comité de suivi du 15 novembre 2013	34-37
16. Groupe d'échanges du 12 novembre 2013 : Compte rendu CGT	38-39
17. Info Rapide DDI de novembre 2013	40-42



## AGENDA

**Jeudi 28 novembre :**

Assemblée Générale extraordinaire de la MGET

**Jeudi 28 et vendredi 29 novembre :**

commission exécutive de l'UGFF

**Jeudi 28 et vendredi 29 novembre :**

invitation au 42<sup>ème</sup> congrès de la fédération des Cheminots à Poitiers

**Mardi 3 décembre :**

élection au CA, CHSCT central et CHSCT locaux de VNF

**Mardi 3 décembre :**

colloque à Montreuil de l'IHS sur l'histoire de la protection sociale en France

**Mardi 3 décembre :**

CCAS du MEDDE

**Mardi 3 décembre :**

comité de suivi ANCOLS

**Mercredi 4 décembre :**

secrétariat fédéral

**Mercredi 4 décembre :**

comité de suivi du CEREMA

**Jeudi 5 décembre :**

réunion CGT Environnement

**Jeudi 5 décembre :** CTM

Jeudi 5 décembre : CVT central des DDI

**Jeudi 5 décembre :**

réunion du collectif confédéral des élections 2014

**Vendredi 6 décembre :**

Elus CAP TSDD et SACDD / DRH

sur promotion des retraitables

**Samedi 7 décembre :**

manifestation des chômeurs à Paris à l'appel de la CGT

**Mardi 10 décembre :**

secrétariat UIT

**Mardi 10 décembre :**

OS / DGITM sur CTT

**Mardi 10 décembre :**

OS / DRH groupe de travail MEDDE égalité professionnelle

**Mardi 10 décembre :**

réunion UCR à Montreuil pour les militants

UFR et USR (77, 78 et 91)

**Mardi 10 décembre :**

groupe d'échanges du MEDDE

**Mardi 10 et mercredi 11 décembre :**

CFC fédérale

**Mercredi 11 décembre :**

bureau de l'UIT

**Mercredi 11 décembre :**

réunion UCR / UFR, préparation du 10<sup>ème</sup> congrès

**Lundi 16 décembre :**

forum de l'UCR à Montreuil, salle du CCN,

Ile de France, Centre, Normandie et Sarthe

**Lundi 16 décembre :** réunion OS / DAM - DRH

**Mardi 17 décembre :** comité de suivi ANCOLS

**Mercredi 18 décembre :** secrétariat fédéral

**Mercredi 18 décembre :**

AG d'Indecosa – CGT à Montreuil

**Mercredi 18 décembre :** CHSCT M

**Jeudi 19 décembre :** AG de l'AFUL – CGT à Montreuil

**Jeudi 19 décembre :** groupe d'échanges du MEDDE



## INFOS REVES



### Réforme de la fiscalité

**La CGT a rencontré Jean-Marc Ayrault et demande un grand débat national**

Le secrétaire général de la CGT a rencontré le Premier ministre ce 25 novembre dans le cadre des premiers échanges que le chef du gouvernement a entrepris pour ouvrir le chantier d'une remise à plat de la fiscalité. Thierry Lepaon a fait la déclaration suivante :

Monsieur le Premier Ministre,

Vous venez de faire l'annonce d'une remise à plat de la fiscalité d'ici à 2015 pour parvenir à des « *règles plus justes, plus efficaces et plus lisibles* ».

Cette annonce intervient dans une situation d'insatisfaction aigüe que votre gouvernement a contribué à créer en ne répondant pas aux exigences sociales, notamment celles des salariés et des retraités. (...)



### Rythmes scolaires

**Grève nationale unitaire le 5 décembre**

Le 14 novembre, la Fédération des Services Publics CGT, la CGT Educ'action, la FNEC-FP-FO, la Fédération SPS-FO, la Fédération SUD Éducation, la Fédération SUD Collectivités Territoriales et la FAEN ont appelé à la grève nationale pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme, l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et pour une autre réforme. (...)



### Par milliers dans les rues

**à Rennes, Lorient, Saint-Brieuc et Morlaix**

Plus de 3000 personnes ont défilé samedi 23 Novembre à Rennes à l'appel des 8 organisations syndicales. D'autres manifestations ont lieu au même moment à Lorient (3000 avec la participation en tête de cortège des secrétaires généraux de la CGT et de la CFDT) à Saint-Brieuc (2000) et cet après-midi à Morlaix.

Dans une ambiance bon enfant, des salariés des entreprises de PSA, Zeiss, de la Fapt, des transports... des retraités, ont manifesté durant heures dans les rues de Rennes, bien déterminées à poursuivre la mobilisation engagée sur les lieux de travail, avec l'attente forte d'une perspective d'action nationale unitaire début 2014. (...)

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



# Flash inf Spécial élections

## La CGT des Voies Navigables

### LE VOTE CGT, UNE GARANTIE POUR LES PERSONNELS

Vous n'êtes pas sans savoir que le 3 décembre 2013 auront lieu les élections à VNF pour élire vos représentants des personnels au Conseil d'Administration (CA), Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) Central et Locaux.

**Dans ces différentes instances en place à VNF, vos représentants CGT ont joué leur rôle.**

Pour la CGT, c'est bien au quotidien que vos élus CGT ont été à vos côtés et ont porté vos revendications et les ont défendues par des votes, pour ou contre, et par des signatures d'accord le cas échéant.

**Un syndicalisme d'accompagnement ne peut apporter des réponses aux attentes et revendications des personnels et salariés de VNF.**

**La CGT n'a pas signé les accords emplois VNF. Cet accord avait pour colonne vertébrale la réduction de l'emploi à hauteur de 121 ETP.**

Pour la CGT, cet accord allait à l'encontre des objectifs initiaux de la loi créant l'Etablissement Public Administratif (EPA) VNF.

Contrairement à d'autres organisations signataires de cet accord, prétendant agir pour la défense de l'emploi à VNF, la CGT a pris ses responsabilités pour ne pas donner un signal négatif au développement du service public de la voie d'eau dès le transfert des personnels et des salariés à VNF.

En réalité on peut se demander quel service public et quelle relance de la voie d'eau peut-on attendre de l'EPA VNF, si dès sa création, une amputation de l'emploi et des moyens est actée par d'autres organisations syndicales !

**Pour la CGT, la question de l'emploi est cruciale** et les réductions d'effectifs en cours et prévue en 2014 nous ont donné raison sur la logique régressive en terme d'effectifs contenue dans le contrat de performance avec l'Etat.

**Il a fallu la ténacité de la CGT pour débloquer le recrutement des OPA en 2013.**

Au niveau national, les questions de l'emploi, des salaires et de la protection sociale restent sans réponse. L'année 2013 a été marquée par l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi et la réforme des retraites, notamment.

**Cet accord a été combattu par la CGT.**

L'ANI, signé par 3 organisations syndicales (CFDT-CFTC-CFE CGC), s'est traduit dans la loi dite sécurisation de l'emploi favorable aux employeurs qui ont désormais la possibilité de réduire les salaires et d'augmenter les heures de travail.

Dénonçons sa mise en œuvre dans les entreprises.

**La CGT continue de mener bataille contre la réforme des retraites** portant l'allongement de la durée de cotisation à 43 années, désormais nécessaires pour percevoir une retraite à taux plein en 2035. C'est un nouveau recul social prolongeant la réforme des retraites de 2010 ayant également reculé l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans et allongé la durée de cotisation.

**Au Conseil d'administration de VNF, la CGT a porté ses propositions sur les missions, l'emploi et le financement de la modernisation de la voie d'eau.**

Elle a dénoncé la mise en œuvre de la reconstruction des barrages dans le cadre de contrats en partenariat public privé qui s'avèrent être une véritable gabegie financière et un outil d'externalisation de nos missions.

Ces travaux en cours et projets à venir sont absolument indispensables pour sécuriser la voie d'eau et garantir la sécurité des personnels, il convient d'en assurer la maîtrise publique et leur financement public par recours à un pôle financier public.

**La CGT agit** avec l'ensemble des personnels et salariés pour obtenir des avancés sociales.

**Les accords qu' elle signe** sont justifiés pour permettre d'apporter des garanties supplémentaires aux personnels et salariés comme dernièrement l'accord sur la prévention des risques psycho-sociaux.

C'est bien pour construire avec vous le cahier revendicatif sur les missions, l'emploi, les salaires et les conditions de travail que la CGT est à vos cotés avec des militants sur l'ensemble du périmètre de VNF.

**Le 3 décembre, en votant CGT, vous affirmez votre choix d'un service public renforcé et de reconquête des missions. La CGT est à votre écoute pour agir ensemble.**

[www.cgtvnf.fr](http://www.cgtvnf.fr)



## La CGT, Un atout dans vos mains





## **MAP et RÉATE : les organisations syndicales demandent à rencontrer Marylise LEBRANCHU**

**Les fédérations de fonctionnaires Cfdt, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont rencontré le directeur de cabinet de la Fonction publique Jean-Yves RAUDE le 19 novembre pour un point d'étape sur les différents chantiers de la réforme en cours en vue du CIMAP du 12 décembre prochain.**

**Le directeur a annoncé que des décisions étaient prises pour mettre en œuvre les préconisations des rapports DESFORGES et PÊCHEUR concernant la mobilité et l'avenir de la Fonction publique alors même qu'aucune concertation n'a encore eu lieu sur ces questions. Des bilatérales sont d'ailleurs programmées pour les prochains jours.**

**En outre le directeur a présenté les évolutions attendues concernant l'administration territoriale de l'État là aussi sans que le dialogue social soit intégré dans le processus de décision.**

**Les fédérations ont exprimé leur vif mécontentement et leur désaccord sur la méthode. Après une suspension de séance, elles ont décidé d'interrompre la séance de travail et demandé une rencontre avec la Ministre afin qu'elle restitue au dialogue social sa cohérence et son effectivité.**

**Par ailleurs les fédérations ont demandé que le projet de décret qui devait être examiné par la seule commission des statuts du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État soit présenté aux Comités Techniques Ministériels concernés pour avis puis au CSFPE en formation plénière.**

**Paris, le 19 novembre 2013**

## Le projet de modification de la loi de transfert des parcs adopté par l'Assemblée Nationale en séance de nuit

**Il était 1h45, ce mercredi 13 novembre** matin quand le ministre en personne Philippe MARTIN a déposé un amendement du Gouvernement en séance afin de modifier l'article 11 de la loi 2009-1291 du 26 octobre 2009 dite de transfert des parcs de l'Équipement.

La modification législative portait sur deux aspects :

- Les conditions de pension pour les OPA qui opteront pour le statut FPT
- La commission nationale de classement pour les OPA de l'encadrement et les techniciens 2-3 et principaux qui auront la possibilité d'intégrer en catégorie A de la Fonction Publique Territoriale.

**A cette heure tardive de la nuit, il ne restait plus que deux personnes dans les tribunes de l'Assemblée Nationale, il s'agissait des camarades du SNOPA CGT Charles Breuil et Daniel Bro.**

Le SNOPA CGT n'était pas venu en simple spectateur mais pour veiller que le texte proposé permette aux OPA d'opter dans de bonnes conditions.

Le texte ayant été modifié en dernière minute par le Budget, il a fallu toute notre attention et intervenir auprès des cabinets ministériels (MEDDE et Matignon) dans la journée pour que le texte présenté concernant la retraite soit identique à celui qui a été validé au Comité Technique Ministériel du 24 octobre 2013 pour lequel la CGT s'est prononcé favorablement.

Cependant, dans sa modification législative le gouvernement en a profité pour officialiser une commission nationale de classement pour ceux qui intégreront la catégorie A

C'est sur ce point que le SNOPA a fait porter un amendement car nous considérons que cela remet en cause le principe du droit d'option.

Notre amendement a été défendu avec brio par le Président du Groupe Démocrate et Républicain, le député communiste du Puy de Dôme André CHASSAIGNE.

La réponse du ministre sur le sujet n'a pu être qu'évasive. La présidente de séance a refusé de sous-amender le texte en séance. C'est donc sur le texte global avec ses deux aspects que les parlementaires se sont prononcés.

L'UMP n'a pas pris part au vote, les autres groupes ayant voté pour, l'amendement du Gouvernement a été adopté.

**Il ne faut pas oublier que la modification concernant la retraite est le fruit du travail et de la mobilisation de la CGT**

Voici une autre étape de franchise. Une fois de plus, nous pouvons remercier André CHASSAIGNE qui est resté jusqu'au bout de la nuit pour défendre les OPA.

Il reste maintenant le passage au Sénat pour que la loi de finance 2014 dans laquelle figure la modification de la loi Parc soit définitivement adoptée.

Vous pouvez constater que le SNOPA ne reste pas dans la posture, nous sommes force de proposition et **interventions à tous les niveaux pour défendre le droit de tous les OPA.**

Vous pouvez compter sur nous, nous irons jusqu'au bout, jusqu'à la validation du Conseil d'Etat et la publication au journal officiel pour que les OPA intègrent dans de bonnes conditions et dans les meilleurs délais.

## Quand le service public ne travaille plus avec le service public

Suite à un appel d'offre passé en juillet 2013, France Télévisions a choisi de se séparer de Météo-France comme prestataire météorologique du groupe pour les prévisions nationales, afin de travailler avec Meteo-group, une société privée.

Ainsi, un service public a choisi ne plus travailler avec un autre service public.

Comment en est-on arrivé là ? Avec quelles conséquences pour les usagers de la météorologie, pour les salariés de ce secteur ? Quelles conséquences aussi en terme d'intérêt général ?

### Marchés publics et météorologie

Le cas de la perte de contrat entre Météo-France et France Télévisions, qui a été particulièrement médiatisé, n'est pas isolé.

Chaque année, de nombreux appels d'offres sont ainsi lancés par des collectivités publiques (Etat, collectivités territoriales...) concernant des prestations météorologiques. Dans le domaine des routes, par exemple, et notamment des services de viabilité hivernale (déneigement,...), Météo-France est en concurrence avec des sociétés privées de météorologie (Meteogroup, Meteconsult, Agate-France, etc.). Et dans un certain nombre de cas, ce sont ces sociétés privées qui remportent le marché (15% environ des Conseils Généraux et exploitants routiers).

Rappelons qu'il y a une vingtaine d'année, l'assistance à la viabilité hivernale aux DDE (avant le transfert aux Conseils Généraux) était gratuite, tout simplement parce qu'un service public utilisait un autre service public pour assurer ses missions ; Météo-France s'appuyant aussi sur les services publics pour ses propres besoins.

Lorsque le service public n'est pas retenu, trois raisons principales sont avancées : le prix (Météo-France serait considéré comme trop cher), la qualité supposée du service (et plus particulièrement la présentation des informations météorologiques), le manque de réactivité de Météo-France.

### Le service public météorologique, un coût ou un investissement ?

Météo-France facture des développements, des études, des bulletins de prévisions... à des collectivités publiques comme à des sociétés privées. Météo-France est en effet un Etablissement Public à caractère Administratif. C'est-à-dire qu'une partie de son budget est alimentée par des recettes propres, provenant en partie de la vente de prestations météorologiques.

Dans ce but, Météo-France a récemment clarifié ses comptes et dispose d'une comptabilité analytique qui lui permet de différencier ce qui relève de ses missions de service public de ce qui relève de son activité commerciale. Dans la mesure où l'établissement public a une activité commerciale, il doit respecter la règle de « la concurrence libre et non faussée », en d'autres termes, il ne doit pas vendre « à perte » afin de ne pas concurrencer de manière « déloyale » le secteur privé.

Météo-France facture donc depuis plus de vingt ans des bulletins météo à d'autres services publics. Cela est officiellement le fruit d'un souci de plus grande lisibilité des coûts, de rationalisation en terme de gestion publique... Pourtant cela peut conduire à des situations paradoxales :

- si une collectivité choisit de travailler avec Météo-France, l'argent versé à l'établissement public participera notamment aux investissements dans ce service public
- si une collectivité choisit de travailler avec une société privée, une partie de l'argent sera versée en dividendes aux propriétaires de cette société – au détriment de la part d'investissements dans le secteur de la météorologie.

### Quelle qualité de service ?

#### La maîtrise de l'information

En 1999, deux tempêtes ont balayé la France faisant de nombreux dégâts et victimes. Après coup, il est apparu que le système d'alerte météorologique n'avait pas été efficace et c'est donc à la suite de ces tempêtes qu'a été mise en place par Météo-France la carte de Vigilance, reprise désormais par tous les pays européens.

Cet exemple a permis de mettre en évidence le fait que la communication des prévisions météorologiques fait partie inté-

grante de l'activité de prévision. Or ces dernières années, on a pu constater une multiplication et une banalisation de l'information météorologique – principalement en ce qui concerne les prévisions. Pour l'utilisateur, le risque est maintenant de ne pouvoir exploiter ces sources d'informations nombreuses et non hiérarchisées.

C'est dans ce cadre que se situe le cas du contrat avec France Télévisions. Météo-France a pour mission d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Via la carte de vigilance, les messages d'alertes météorologiques sont censés être diffusés par les médias français. A l'avenir, France 2 et France 3 se verront donc contraints de diffuser des cartes de vigilance toujours issues de Météo-France suivies des prévisions issues de Meteogroup. Le risque d'une information à deux vitesses, voire incohérente, est très grand.

Le service public aurait donc eu tout intérêt à continuer à travailler avec le service public.

De même, plusieurs cas de confusion chez les responsables de la sécurité civile ont été recensés ces dernières années : des sociétés privées avaient diffusé des cartes reprenant l'apparence de la carte de vigilance à des préfectures, mais dont les informations étaient différentes de celles de Météo-France, voire erronées, entretenant sciemment la confusion des 2 sources différentes.

En limitant les relations entre services publics à des rapports de type contractuels, le risque est de voir se développer un cloisonnement entre services, à l'opposé de ce que la population est en droit d'attendre de ses différents services publics.

En terme de réactivité, il est habituel d'entendre les mérites des entreprises privées et leurs équipes de quelques dizaines de personnes très adaptatives, en opposition au mastodonte étatique que serait Météo-France. En réalité, malgré la réorganisation en cours, Météo-France bénéficie à ce jour d'une répartition territoriale encore assez fine pour être proche des usagers et des services publics préfectoraux ou territoriaux, ce qui permet une bonne prise en compte des besoins locaux, notamment en situation de crise. En moins d'une heure, en général, Météo-France peut mettre un agent à disposition d'une cellule de crise en cas de forte neige ou de tempête, par exemple. Des prévisionnistes de Météo-France sont en activité 24h/24 pour surveiller l'atmosphère, et sont toujours prêts à réagir en cas de sollicitation imprévue. En cas d'accident sur une centrale nucléaire ou une usine classée Seveso, des bulletins peuvent être émis en quelques dizaines de minutes pour évaluer la dispersion du nuage polluant. Il est évident que seul un arrêt des fermetures de centres pourra permettre de maintenir cette réactivité dans les prochaines années.

Enfin, le service public, c'est l'assurance d'une continuité du service rendu, alors qu'une entreprise privée peut disparaître du jour au lendemain.

### **Une course au moins-disant social**

Dans une majorité des cas, le facteur déterminant dans le choix des postulants à ces marchés publics est le coût financier de la prestation.

Or si les différences de coûts proviennent en partie de l'organisation propre à chaque opérateur (public ou privé), une part importante est directement liée aux frais de personnel. Là où Météo-France est « obligée » de répercuter ses coûts réels d'expertise humaine dans tout le processus de la chaîne d'observation, de recherche et de prévision, le secteur privé, lui, s'appuie sur l'utilisation automatisée de sorties brutes de modèles numériques de prévision du temps disponibles gratuitement auprès de plusieurs états européens ou non.

En filigrane, on assiste donc à un processus de dumping social : lorsqu'on met en concurrence Météo-France et des sociétés privées de météorologie, on met également en concurrence les conditions de travail des salariés, leur expérience et leur niveau de rémunération...

En développant plusieurs filiales, avec le but avoué de remporter de nouveaux marchés, Météo-France joue en partie ce jeu du moins-disant social. La création de filiales, c'est aussi un moyen de contourner le Statut et les acquis sociaux des salariés fonctionnaires de Météo-France.

**Le SNM-CGT de Météo-France considère comme irresponsable, en terme de sécurité, de continuité de service, de niveau de service, d'égalité des citoyens et de péréquation nationale, d'obliger des services publics ou des collectivités à se tourner vers le moins disant en terme de prix.**

La position administrative de Météo-France et la position statutaire de son personnel assure la transparence et l'intégrité de l'information, protège des influences commerciales et politiques, et garantit une information impartiale et indépendante.

Pour réduire d'une part le risque de baisse de qualité à long terme du service public météorologique et d'autre part le risque de dumping social, la CGT-Météo considère que Météo-France doit être la référence en termes d'information météorologique. Et pour cela doit donc :

- ✿ nouer des liens avec les différents acteurs, publics comme privés, de la météorologie pour développer la responsabilité de chacun des acteurs et entretenir les échanges de connaissances ;
- ✿ améliorer la qualité de ses informations et leur présentation ;
- ✿ conserver une implantation suffisamment dense sur le territoire pour rester au plus près des besoins des usagers et des phénomènes météorologiques.

**Notre mission de service public répond à des besoins d'intérêt général qui s'inscrivent dans une perspective de progrès humain et scientifique, et non dans le cadre d'un marché financier mondialisé.**

## Vacances de Noël et vacances de postes

Une fois encore, il faudra chercher un poste pendant les vacances. Publication de la liste : le 2 décembre en B, le 9 décembre en A. Date limite de réception par la DRH des demandes visées par les services d'origine et d'accueil : le 17 janvier pour tout le monde. Soit 15 jours neutralisés par les vacances scolaires, pendant lesquelles il sera difficile d'obtenir un rendez-vous. Sans compter les congés pris pour ne pas les perdre, puisqu'il n'y a plus de report d'une année sur l'autre, ce qui ne facilitera pas non plus la rencontre avec un interlocuteur pour trouver un poste, ni la transmission ni le traitement des PM 104. Bref : inefficacité maximale ! **Mais que fait la DRH ?**

## Les agents de catégorie C ont-ils des raisons de se réjouir ?

Oui, car la mobilisation des adjoints administratifs a rendu accessible à tous le 8ème échelon du grade d'AAP1 (adjoint administratif principal de 1ère classe) qui était contingenté.

Non, car la nouvelle grille applicable à la catégorie C au 1<sup>er</sup> février 2014 ne leur fait gagner que de 1 à 10 points d'indice (soit 4,60 à 46 euros bruts par mois, en moyenne autour de 30 euros), à peine de quoi s'aligner sur les futures augmentations du SMIC et très loin de la compensation des pertes de pouvoir d'achat dues au gel du point d'indice (depuis 2000, la perte de pouvoir d'achat en catégorie C est estimée entre 181 et 212 euros mensuels, selon le grade).

Au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État le 6 novembre, la CGT, la FSU et Solidaires ont voté contre ce dispositif qui maintient 1,6 million de fonctionnaires dans une situation salariale et de déroulement de carrière catastrophique. L'UNSA, la CFDT, la CFTC, la CGC et FO se sont abstenues.

Et vous connaissez la meilleure ? La catégorie C est le «chantier prioritaire» de l'agenda social 2013. **Mais que fait la ministre de la fonction publique ?**



## Et les agents de catégorie B ?

Alors là, c'est le désastre absolu. Non seulement les secrétaires administratifs de classe normale ne peuvent plus passer le concours d'accès à la classe exceptionnelle (ils doivent d'abord poireauter pour accéder à la classe supérieure, ce qui vu le faible nombre de postes risque de durer longtemps), mais les taux de promotion mal négociés par notre ministère sont historiquement bas. Pour les techniciens supérieurs aussi. **Mais que fait le MEDDE ?**

## La déprécarisation doit-elle attendre ?

La titularisation des 700 agents non titulaires (dont environ 150 en administration centrale) prévue en 2012, puis 2013, aura lieu en ... 2014. Parce que le décret mal ficelé du MEDDE a été retoqué par le Conseil d'État et n'est finalement paru que récemment.

La CGT demande que les agents de catégorie C (pour la plupart des personnels de ménage précaires depuis des années) soient titularisés avant la fin 2013. **Mais que fait...** les agents de la DRH sont surchargés de travail, c'est déjà bien souvent un miracle que nous soyons payés chaque mois. Et pourtant la réorganisation de 2010, contre laquelle se sont prononcés tous les syndicats qui l'analysaient comme une régression tayloriste digne du 19ème siècle (sans les outils de qualité nécessaires à cette division extrême du travail) nous était vantée comme devant améliorer l'efficacité de la gestion des ressources humaines... à peu près de la même manière que le projet immobilier Arche/Esplanade nous est aujourd'hui présenté comme devant améliorer les conditions de travail. **Mais que fait le SG ?**

# **Nous avons des collègues à la DSCR. Que deviennent-ils ?**

## **Rien n'a changé : c'est encore pire !**

### **Rattachement au ministère de l'Intérieur**

Après de nombreuses restructurations (éclatement de missions vers la DGITM et la DGEC), les agents du MEDDE en poste à la DSCR ont été mis devant le fait accompli : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la DSCR est rattachée au ministère de l'intérieur et les agents ont été mis en PNA d'office sans aucune négociation, ni prime de restructuration, ni même une priorité de retour vers le MEDDE. Le rattachement des inspecteurs et délégués du permis de conduire a été reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : à suivre... Quid des missions de sécurité routière qui devaient faire l'objet d'une mission conjointe par les inspections respectives (MEDDE et MI) pour établir un diagnostic, formuler des propositions concernant les effectifs en services déconcentrés ?

Aujourd'hui, la direction de la DSCR n'hésite pas à donner un avis défavorable aux demandes de mutation d'agents qui ont plus de 3 ans d'ancienneté dans leur poste. Il faut dire que beaucoup d'agents veulent partir et qu'heureusement pour eux, certains réussissent. La forte vacance de postes antérieurement existante s'est encore aggravée et les agents qui restent sont submergés de travail, devant assurer en plus des leurs les tâches de 2 voire 3 collègues partis, tandis que les postes vacants sont publiés ou supprimés dans la plus totale opacité.

### **Situation kafkaïenne pour les agents**

Les agents MEDDE sont ignorés autant par le MEDDE que par le MI. À titre d'exemple, les attachés principaux et les IDTPE n'ont pas pu avoir de promotion dans les emplois fonctionnels en 2013, car les agents en PNA ne peuvent pas accéder à un emploi fonctionnel, sauf à intégrer le ministère au sein du ministère dans lequel ils sont placés (devenir agent du ministère de l'intérieur) ou à revenir dans leur ministère d'appartenance (et donc repartir tout en bas du tableau d'avancement des directions). Alerté par la CGT en juillet, le secrétaire général du MEDDE se contente de répondre en octobre que «les agents de la DSCR ont bien vocation à être nommés dans des statuts d'emplois relevant du ministère de l'intérieur» et que «nous l'accompagnons» (l'intérieur) dans la démarche de demande de création de postes de promotion. En attendant, des agents près de la retraite ne pourront sans doute jamais obtenir cette promotion malgré leur investissement.

À la DSCR, en matière de promotion, le management est d'ailleurs très particulier : les chefs de bureau ne sont pas toujours consultés, ni même informés en retour, sur les promotions, avancements et primes des agents, mais en revanche ils sont tenus pour responsables de la démotivation des agents concernés et des dysfonctionnements.

### **Un déménagement annoncé**

Pour mi-2015 et dans le 20<sup>ème</sup>, rue des Pyrénées (porte de Vincennes), sachant que la majorité des agents résident à l'ouest de l'agglomération parisienne. Les conséquences sur leurs conditions de travail et de vie seront importantes : il leur faudra soit déménager soit voir leur temps de transports multiplié par 2 ou 3, selon les cas et la santé plus ou moins chancelante des transports en commun. Et pas de prime de restructuration pour accompagner les dépenses supplémentaires ; il n'y en a pas au ministère de l'intérieur, paraît-il. Notre DSCR ne devrait cependant pas oublier que tout déménagement important ayant des impacts sur les conditions de travail nécessite la consultation préalable du CHSCT. Cela n'existe pas non plus au ministère de l'intérieur, les CHSCT ?

### **Et pour agrémenter le tout...**

Pas ou peu de communication interne, les organisations syndicales sont informées une fois que tout est acté et signé (comme pour la convention de gestion 2013 préparée en 2012 et communiquée aux OS en mars 2013, ou encore les décisions relatives au choix des locaux). Où en est la convention de gestion 2014 ? En train d'être bricolée aux dépens des agents dans le plus grand secret ? **Mais que fait M. Valls ? Il n'y a que chez nous qu'on ne le voit pas !**

#### **Réunions du CHSCT d'administration centrale MEDDE/METL**

**lundi 18 novembre (sur le déménagement du SDSIE boulevard St Germain)**

**jeudi 12 décembre (sur le projet immobilier Arche/Esplanade)**

**mardi 17 décembre**

# Bientôt la fin de l'année :

## quelques précisions sur les congés, les reports, le CET (compte-épargne temps)

Depuis cette année 2013, les jours de congés non utilisés ne peuvent plus être reportés l'année suivante.

Ils peuvent être transférés sur un compte-épargne temps (CET – à ouvrir et/ou à alimenter entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre) avec cependant de fortes contraintes :

- avoir consommé au moins 20 jours de congés dans l'année (pour les agents travaillant à temps plein ; au prorata en cas de travail à temps partiel),
- versement au CET de 10 jours maximum au titre d'une année,
- dans la limite d'un plafond de 60 jours,
- l'excédent éventuel peut soit être revendu à l'administration à bas prix (65 euros bruts par jour pour la catégorie C – 80 euros pour la catégorie B – 125 euros pour la catégorie A ; ceux qui ont déjà fait grève ne manqueront pas de noter qu'un jour de grève leur coûte plus cher : il n'y a pas de «forfaitisation» quand il s'agit de faire payer les personnels, mais seulement quand il s'agit de les payer),
- ou bien l'excédent peut être reversé (pour les fonctionnaires) au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) pour augmenter (très peu) votre pension de retraite (sans participation de l'État employeur).

En revanche, l'utilisation des jours versés sur le CET est désormais facilitée :

- ils sont inscrits dans Cottage et peuvent être utilisés dès janvier, la demande étant effectuée via le logiciel Cottage,
- contrairement aux congés annuels, la durée des congés pris au titre du CET peut excéder 31 jours consécutifs.

La CGT a demandé au secrétaire général de prendre en compte le contexte 2013 (première année sans report, problèmes d'effectifs dans certains services entraînant souvent des difficultés pour utiliser les congés dans les délais impartis) et d'autoriser l'utilisation du reliquat de congés 2013 pour prendre les jeudi 2 et vendredi 3 janvier 2014 inclus dans les vacances scolaires.

Nous n'avons pas encore reçu de réponse.

Quelle que soit votre situation, sachez que le règlement intérieur de l'ARTT en administration centrale (page 12) prévoit des possibilités de report de congés à titre exceptionnel dans les cas suivants :

- lorsqu'un agent, du fait d'une activité plus importante que prévue ou de graves problèmes personnels, n'aura pu bénéficier de ses congés avant le 31 décembre,
- en cas de congé de maladie ayant placé l'agent dans l'impossibilité de prendre ses congés annuels avant la fin de l'année civile de référence (congés de maladie ordinaire, congés pour accident de service, congés de longue maladie et de longue durée),
- en cas de congé de maternité ou de congé d'adoption rendant inévitable le report du congé annuel sur l'année suivante.

### **Les réunions d'information de la CGT sont ouvertes à tous les agents**

Prochaines réunions thématiques :

**lundi 9 décembre 2013 à 12h30 en salle H – 1 de la TPB : SACDD.**

Promotions, concours, déroulement de carrière, primes et mobilité : où en sommes-nous ?

**Mardi 10 décembre 2013 à 12h30 en salle 34.42 de l'Arche Sud : attachés.**

Le MEDDE a adhéré au CIGEM le 1<sup>er</sup> octobre. Quelles conséquences ?

### **Pour contacter le syndicat CGT d'administration centrale**

**Patricia Cerisay (1 6414 – TPB 21.06)**

**Patrick Gouge (1 1333 – Arche Sud 04.57)**

**Marie-Chantal Jean-Louis (1 2027 – TPB 21.08)**

**Marie-Christine Van Marle (1 9078 - Arche Sud 04.55)**

# **Le point de vue de la CGT sur l'écotaxe :**

## **pour le juste coût du transport,**

## **pour une véritable réforme fiscale**

## **et une sortie de crise pour les salariés**

**Les difficultés que rencontrent les industries agroalimentaires bretonnes sont-elles dues à l'écotaxe Poids lourds,** décidée en 2009 et dont l'application devait débiter le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ? Les chefs d'entreprise se sont bousculés ces dernières semaines au chevet des salariés licenciés pour orienter leur lutte vers les portiques chargés de comptabiliser le kilométrage des camions de marchandises, comme si cette taxe était la cause des licenciements annoncés dans les grands groupes agroalimentaires. Qu'en est-il vraiment ?

**Le transport routier représente 99% du trafic de fret en Bretagne.** Cela génère un trafic considérable sur les routes, avec pour conséquences des émissions de gaz à effet de serre élevées, des nuisances à l'environnement, des coûts importants d'entretien des routes, des problèmes de sécurité routière et une insuffisance de report sur d'autres modes de transports plus écologiques.

**Pour la CGT, l'internalisation des coûts des modes de transports, notamment routiers, est une nécessité** pour mettre fin à leur sous-tarifcation. Cela s'inscrit dans la transition énergétique et doit favoriser le transport ferroviaire, fluvial et maritime, moins cher, moins polluant, mais à développer. Une autre ambition de cette tarification est d'inciter les sites industriels à être proches des lieux d'agriculture et d'élevage. L'aménagement du territoire est un enjeu majeur pour que la population puisse «travailler au pays», à l'inverse de la recherche d'une métropolisation qui accélère la désertification rurale, particulièrement dans le centre de la Bretagne.

**La France entière souffre du manque de stratégie industrielle.** Les entreprises poursuivent leur course folle aux profits à court terme et réclament toujours plus de déréglementation, de casse des garanties collectives, d'accords de compétitivité pour faire baisser «les charges», d'aides et d'exonérations (200 milliards d'euros par an) sans contrepartie en termes d'emplois. Cette politique de baisse du «coût du travail» a conduit à la situation actuelle : un tissu industriel délabré, un chômage élevé, des conditions de travail marquées par la précarité et la concurrence entre salariés, une protection sociale ruinée, des services publics dégradés, un manque de perspectives, en particulier pour les jeunes et les seniors.

**Mais la détresse des salariés et des petits producteurs est détournée à des fins politiciennes et de lobbying** par ce même patronat qui les paye au plus bas, comme dans la grande distribution, les abattoirs, les transports, et n'hésite jamais à les licencier.

**Cette détresse doit alerter les pouvoirs publics sur la réalité sociale d'aujourd'hui.** Le discours anti-fiscal s'appuie sur des réalités : la fiscalité de notre pays est injuste et inefficace. Elle surtaxe le travail et la consommation, épargne le capital, n'est pas assez progressive, multiplie les niches et les exonérations de cotisations, en particulier pour les entreprises qui versent les salaires les plus bas. Au lieu d'une réforme fiscale urgente, le gouvernement impose de plus en plus les ménages tout en supprimant les services publics de proximité. Il continue de conclure de coûteux PPP (Partenariats Public Privé), comme celui passé par le précédent gouvernement avec Écomouv' pour collecter l'écotaxe moyennant un reversement prohibitif de 20% du montant perçu, soit 250 millions dès 2014 même si les portiques ont été démontés, et 2,8 milliards d'euros sur 13 ans.

**Alors oui, nous devons nous mobiliser,** mais pour maintenir et développer les activités industrielles et les services publics, ainsi que les emplois qui leur sont liés.

**Alors oui, nous devons établir un nouveau rapport de forces, mais favorable aux salariés,** à la protection sociale et à la préservation de l'environnement.

**Alors oui, nous devons réclamer une nouvelle politique fiscale,** mais pour enfin faire payer non seulement les camions mais aussi les actionnaires, les banques et les grosses entreprises, et pour lutter contre la fraude, l'optimisation et la délocalisation fiscales.

**Sept organisations syndicales régionales de Bretagne – CGT, CFTD, FSU, CFTC, UNSA, CFE-CGC et Solidaires – appellent ainsi à une journée de mobilisation régionale samedi 23 novembre 2013 pour l'avenir de la Bretagne.**

## Conseil National de la Transition Ecologique Du 14 novembre 2013

### DECLARATION PREALABLE CGT

Monsieur le Ministre,  
Mesdames, Messieurs,

Il n'est pas dans les traditions de commencer un Conseil National par une déclaration. Mais, l'actualité de ces dernières semaines nous y oblige.

Depuis le Grenelle de l'Environnement en 2007, les questions environnementales font l'objet de nombreux débats, de nombreuses réunions allant jusqu'à la tenue de 2 conférences environnementales, dont la dernière s'est tenue il y a quelques semaines, avec une constante : l'absence des transports dans ces deux conférences, malgré nos multiples demandes.

Et au vu des évènements, on comprend l'attitude du Gouvernement qui évite de parler d'un dossier qui dérange, parce qu'il aborde des choix fondamentaux touchant les logiques ultra libérales et capitalistes portées par les gouvernements successifs dont le vôtre, Monsieur le Ministre. Résultat : on s'éloigne des objectifs du Grenelle de l'Environnement, la part modale du Fret ferroviaire et fluvial continue de baisser, les gaz à effet de serre progressent et nous prenons connaissance du rapport du GIEC extrêmement alarmant.

Pourtant, il est bon de rappeler que la «multimodalité» et le «juste coût des transports» sont inscrits dans la LOTI mais pas mis en œuvre ; comme n'ont jamais été transcrits dans la loi, contrairement aux décisions du Grenelle de l'Environnement, le fait que «le développement du fret ferré, maritime et fluvial est déclaré d'intérêt général».

Oui, Monsieur le Ministre, le gouvernement auquel vous appartenez envoie de mauvais signes pour un véritable report modal répondant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux allant vers une diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Il en est ainsi de la généralisation du 44 tonnes, en janvier 2013, lancée par le précédent gouvernement que vous avez suivi dans la démarche.

Cela ne suffisant pas, vous voulez augmenter, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la TVA de 7% à 10% dans les transports publics, dans le cadre des hausses destinées à financer le Crédit d'Impôt Compétitivité Entreprise (CICE).

**Comment oser proposer cette nouvelle hausse de la TVA dans les transports publics quand on veut inciter les citoyens à utiliser ces transports publics ?** Des salariés et ménages sur lesquels la contribution climat/énergie va déjà essentiellement reposer.

Si cette hausse de la TVA devait voir le jour, elle aurait pour effet d'entraîner des augmentations significatives du prix du transport, alors que le pouvoir d'achat se réduit pour la grande majorité des salariés.

A cela s'ajoutent les effets négatifs qu'une telle augmentation aura sur les investissements nécessaires pour développer et améliorer les transports publics, sachant que le Projet de Loi de Finances 2014 impose aux collectivités territoriales de faire 1,5 milliard d'euros d'économie en 2014 et autant pour 2015.

C'est pourquoi nous proposons une TVA réduite à 5% pour les transports publics.

Et puis, pour couronner le tout, c'est la suspension de l'écotaxe poids lourds.

**Votre Gouvernement, en suspendant la mise en œuvre de l'écotaxe poids lourds au 1er janvier 2014, vient –une nouvelle fois- de céder aux pressions du Patronat,** aux lobbies routiers, condamnant encore un peu plus tout report modal vers les modes alternatifs (rail-fluvial).

Le transport routier marchandises est sous-tarifé, l'ensemble des coûts externes (coûts d'usage des infrastructures, des nuisances et de la pollution, de l'accidentologie ...) ne sont pas facturés et sont donc supportés par la collectivité et le contribuable, ce qui permet aux entreprises de délocaliser leur production à tout va, de travailler à flux tendu et sans stocks, multipliant les parcours parasites des marchandises. Cette sous-tarification du transport routier de marchandises (TRM) est source de concurrence avec les modes plus vertueux ferroviaire et fluvial sur fond de dumping social à travers des travailleurs à bas coût des pays de l'Europe de l'Est, de précarité de l'emploi dans les entreprises de transports, mais aussi de désindustrialisation, de fermetures de sites de production, de licenciements... Qui plus est cette sous-tarification du TRM qui tire vers le bas les conditions sociales et salaires des conducteurs, est également largement subventionnée par l'Etat à travers les réductions de la taxe à l'essieu et des remboursements de la taxe sur le gasoil professionnel.

Il faut également signaler que le patronat routier sera exonéré de la nouvelle taxe « climat énergie » qui reposera essentiellement sur les ménages et les salariés ce qui est encore une nouvelle injustice !

**L'amalgame scandaleux** qui est mis en avant par les différents protagonistes (allant de la FNTR, la FNSEA, le MEDEF ou autre CGPME ... avec le soutien des forces politiques de droite et d'extrême droite) des mouvements de ces derniers jours a **pour unique but de diviser –un peu plus- les salariés qu'ils exploitent**, menacent, licencient à longueur d'année en prenant appui sur le juste mécontentement des salariés par rapport au gouvernement qui a choisi le camp du patronat auquel il multiplie les cadeaux fiscaux pendant que s'enchaînent les reculs sociaux pour les salariés.

Faut il rappeler que cette éco taxe poids lourds s'inscrit dans une évolution trop lente mais positive de la directive euro-vignette, et qu'elle a fait l'objet d'un engagement unanime des organisations, dont le MEDEF, CGPME, la FNSEA, à la table ronde du Grenelle de l'environnement du 21 octobre 2007. Son principe, après des aménagements du dispositif initialement prévu, avait été voté à la quasi unanimité par le Parlement dans la loi de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 et associé à l'orientation de tendre vers le juste coût du transport, inscrite également dans la même loi ainsi que dans la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI). Comment ne pas voir une attitude de manipulation dans la soudaine contestation par ces organisations qui l'ont adopté à l'époque, MEDEF, CGPME, FNSEA singulièrement ? Comment croire au consensus et à la fiabilité des positions ?

### **Nous rappelons que les intérêts du patronat sont toujours antagoniques avec ceux des salariés !**

Mais attention, les porteurs de bonnets rouges «made in Ecosse» pourraient bien, rapidement, être confrontés à la mobilisation des salariés qui ne se laisseront pas éternellement berner.

**Ce renoncement va avoir de lourdes conséquences** sur le financement des infrastructures ferroviaires, fluviales et routières ; avec le risque d'aller vers de nouvelles concessions routières (nouvelles privatisations), la remise en cause du financement des Trains d'Equilibre du Territoire (TET)... Et, dans le même temps, on apprend que l'Etat ne versera pas à RFF la compensation sur les péages pour 2013 : soit 135 millions d'euros !!! En plus du manque à gagner, de 750 millions d'euros pour les infrastructures et 150 millions d'euros pour les territoires, le gouvernement devra financer le Partenariat Public/Privé (PPP) engagé sous la présidence Sarkozy, conclu avec le consortium ECOMOUV (Groupe Autoroutier Italien Autostrade - Vivendi, SNCF, Thales) pour une période de 13 ans et qui se chiffrera à plusieurs milliards.

Un quart de la collecte écotaxe, soit 230 millions d'euros par an, serait consacré au paiement du loyer à cette société. **Démonstration est faite –une nouvelle fois- de la nocivité des PPP**, à quoi s'ajoute, dans ce cas, une privatisation d'une des missions régaliennes de l'Etat qui est de prélever les impôts et taxes. Et, là encore, le gouvernement est en responsabilité, Monsieur le Ministre.

Les contribuables, les salariés risquent –une fois de plus- d'être sollicités pour financer le manque à gagner. D'où la nécessité, également, d'une véritable réforme fiscale.

**Pour la CGT, la fiscalité de notre pays est injuste et inefficace.** Elle repose pour beaucoup sur la TVA qui est l'impôt le plus injuste qui soit, sur une faiblesse de l'impôt sur le revenu, notamment pour les riches. Elle taxe plus le travail que le capital. A cela s'ajoute la kyrielle de niches fiscales : exonérations de cotisations qui représentent plus de 200 milliards d'euros, par an, de cadeaux faits aux entreprises ; sans aucun contrôle de

l'utilisation de cet argent. Le crédit impôt compétitivité de 20 milliards/an en est le plus fragrant exemple, puisqu'il profite essentiellement aux grands groupes de commerce qui ne délocalisent pas. Ce cadeau du Gouvernement est voué à accélérer les suppressions d'emplois. Par exemple : Fret SNCF a touché –pour le 1<sup>er</sup> semestre- 5 millions d'euros, au titre du CICE et supprimé 500 emplois, mais rien pour l'investissement, rien pour la reconquête du Fret SNCF !

L'impôt est un moyen d'émancipation de la Société. Le populisme et la démagogie, sur ce sujet, sont inacceptables ! Ce sont, d'ailleurs, souvent les mêmes qui veulent supprimer les impôts puis, ensuite, réclament plus de policiers (certains se reconnaîtront).

La fiscalité environnementale doit s'inscrire dans une réforme fiscale d'envergure en faveur du monde du travail. Elle doit s'appuyer sur une autre façon de travailler, de produire et de transporter les marchandises.

Ce qui pose la question de remettre l'appareil industriel au cœur des enjeux et du débat, d'œuvrer à la reconquête industrielle, de relocalisation des productions –dans un concept de circuit court territorial-, posant bien la question du juste coût du transport des marchandises dans les coûts de production, de la complémentarité entre les modes passant par un véritable service public du transport marchandises par le rail, mais aussi d'un renouveau du fluvial ...

Cela nécessite de sortir de la spirale qui empêche un véritable inversement dans l'émission des Gaz à Effet de Serre –porté par les politiques ultralibérales- qui s'amplifie, où les maîtres mots sont : compétitivité, concurrence, coût du travail ... alors qu'il s'agit du «coût du capital».

Tant que l'on considérera le travail comme un coût, alors qu'il est la véritable richesse ; tant que l'on aura l'œil rivé sur le niveau du Cac 40 : on parlera environnement sans avancer !

### **De quelle compétitivité parle-t-on lorsqu'il s'agit de l'avenir de la planète, de l'être humain ?**

Et, sans faire de raccourci et de conclusions hâtives, la catastrophe qui vient de se dérouler aux Philippines ne peut nous laisser indifférents et je me permettrai de citer un extrait d'une interview de Jean Jouzel, climatologue, dans un quotidien -mardi 12 novembre- : *«notre crainte, c'est que le réchauffement climatique ne favorise des cyclones de plus en plus violents, provoquant des dégâts de plus en plus graves. Si les événements de ce type continuent à se multiplier, il est probable que –dans le prochain rapport du GIEC- le lien soit fait avec les activités humaines»* fin de citation.

C'est aussi pourquoi nous pensons que l'accord de libre échange –qui se négocie entre l'Europe et les Etats-Unis- est une mauvaise chose, aussi, pour l'environnement et le concept d'économie circulaire.

On peut parler « environnement » tant que l'on veut, mais **tant que le transport routier de marchandises sera sous-tarifé, tant que ce sera la loi de la «jungle» dans le transport maritime** -où des bateaux coulent avec des milliers de conteneurs dont on ne connaît pas exactement le contenu-, **on continuera à polluer la planète, les océans.**

Et nous –ici- nous continuerons tranquillement, entre gens de bonne compagnie que beaucoup de choses opposent (et l'actualité nous le rappelle violemment) à parler «environnement » pendant que les émissions de GES continueront de progresser, que des salariés seront exploités dans des conditions inadmissibles tant dans le TRM que sur les bateaux et dans nombre de pays jusqu'à «en crever» (et nous ne pouvons que soutenir le digne et juste combat des salariés du Bangladesh et de l'Indonésie).

La position de la CGT est claire. Nous aimerions connaître celle du Gouvernement et du Patronat dans sa diversité à la manœuvre –ces derniers jours- si nous voulons que ce Conseil National puisse travailler dans la sérénité.



## BUDGET 2014 DES TRANSPORTS :

**L'austérité aggrave la crise financière et économique et va avoir raison des défis sociaux, écologiques et énergétiques qui sont immenses dans le secteur des transports.**

Trois programmes budgétaires (N° 203 «infrastructures et services de transports», N° 205 «sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture», N° 403 «innovation pour la transition écologique et énergétique») sont intégrés dans le budget de la mission «écologie, développement et mobilité durables» qui passe de 7,7 milliards € à 7,19 milliards € en 2014. Il pourrait atteindre les 9,1 milliards € si l'on intègre les 2,3 milliards € du plan d'investissement d'avenir (PIA) annoncé en juillet 2013 par le Gouvernement, lors de son arbitrage sur le choix du scénario d'investissement dans les transports, proposé suite au rapport DURON de la commission «mobilités 21», pour financer le schéma national de la mobilité durable (ex Schéma national des infrastructures de transports –SNIT-) à hauteur de 30 milliards € sur la période 2014-2030. (voir analyse de l'UIT dans son bulletin N° 76).

Bien évidemment, ce budget 2014 -déjà fortement marqué par l'austérité et les économies de dépenses publiques imposées aux collectivités territoriales de 1,5 milliards € pour 2014 et autant en 2015, est soumis à de fortes turbulences au niveau de ses ressources disponibles depuis la suspension de la mise en œuvre de l'écotaxe poids lourds, qui devait apporter une recette d'environ 800 millions € en année pleine à l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) opérateur de l'Etat pour engager 2,2 milliards € en 2014 en priorité à l'entretien des réseaux ferroviaires existants et aux améliorations des services ferroviaires du quotidien notamment le renouvellement accéléré des matériels des T.E.T (ex corail et trains intercity) en bout de course.

Ce manque à gagner hypothèque gravement les crédits nécessaires pour la poursuite des opérations de construction des LGV (2ème tranche LGV EST, Bretagne pays de Loire et Tours Bordeaux) et contournement Nîmes –Montpellier en cours. Et ce n'est pas seulement les effets induits de la décision du Gouvernement de suspendre l'écotaxe PL, ayant cédé aux pressions du patronat et des lobbies routiers et condamnant -encore un peu plus- tout report modal vers les modes alternatifs (rail et fluvial), mais aussi un effet direct de ponction d'environ un milliard € du budget de l'Etat, s'il lui fallait rembourser le consortium « ECOMOUV » du dédit du contrat de partenariat public privé avec l'Etat, que la CGT a dénoncé dès son engagement en 2010.

Le budget transport, soumis au sceau de l'austérité, choix du Gouvernement Français et à l'échelle des pays de l'Europe (en conformité avec le TSCG), ne porte pas de stratégie de relance et de redressement productif industriel ferroviaire et maritime, ni de saut qualitatif vers la transition énergétique et écologique, pourtant l'ambition phare du Gouvernement lors du débat national sur la transition énergétique et aussi de la deuxième conférence environnementale de septembre 2013.

**En réalité les transports ont été les grands absents de ces réflexions et décisions et la CGT considère que ce fut une occasion manquée pour aborder l'impérieuse nécessité de réorienter le système de transport vers l'efficacité et la sobriété énergétique. Et la réforme fiscale attendue, à travers l'impôt national et local, comme l'instrument des politiques publiques pour intégrer une**

fiscalité écologique et rétablir une justice fiscale et sociale pour les ménages, s'éloigne de plus en plus ! C'est pourtant la solution pour sortir de la crise de confiance exprimée par les salariés et population à travers le ras-le-bol fiscal dont l'augmentation du taux de TVA de 7% à 10% dans les transports collectifs. **Le problème ce n'est pas le coût du travail mais bien le coût du capital, ce qui suppose des choix politiques pour un changement de cap afin de redresser l'industrie, les transports et les services publics.**

**Le budget du ministère de l'écologie, c'est également la poursuite de la réduction des emplois publics du ministère de l'écologie et de ses établissements publics:** au moins 552 postes (ETP) tombent à nouveau, à la trappe du ministère de l'écologie et du logement et au moins 390 ETP pour ses opérateurs, ouverte par la RGPP et maintenue par la modernisation de l'action publique (MAP). L'abandon dans la Loi ALUR (loi Duflot), des missions de services publics de proximité auprès des collectivités (EPCI de + de 10 000 hab) concernant l'affectation du droit du sol et l'instruction des permis de construire (ADS) et la fin de l'assistance aux collectivités en ingénierie et intervention en solidarité pour des petites communes –ATESAT–sont quasiment des plans sociaux dans le ministère.

- 1 **Les crédits transports du programme 203 «infrastructures et services de transports»** s'élèvent à un peu plus de 3,6 milliards € en baisse de 400 millions € par rapport à 2013 du fait de la réduction de la subvention d'équilibre à l'AFITF, fixée suite au 1<sup>er</sup> report de l'application de l'écotaxe PL au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 334 millions €, et demeurant désormais une inconnue depuis la suspension de son application par le Gouvernement en novembre 2013. C'est donc la pérennisation des ressources de 2,2 milliards € de l'AFITF(déjà insuffisantes) qui est touchée par ce manque à gagner pour financer la réalisation des opérations engagées en matière d'infrastructures de transport ferroviaire et fluviale alternatives à la route.

➡ **Pour la CGT, compte tenu des besoins de financement des infrastructures de transport, pleinement confirmés par le rapport DURON, rendu public en juin 2013, il est prioritaire que la subvention d'équilibre versée par le budget de l'Etat à l'AFITF soit d'une part, maintenue pour combler la perte dû à l'écotaxe PL et d'autre part, réévaluée à la hauteur des besoins, estimés par les rapport officiels du Parlement et d'experts, de l'ordre du milliard € supplémentaire pour continuer à venir en complément des autres recettes extrabudgétaires de l'Agence<sup>1</sup>.**

Ces crédits portent pour l'essentiel sur l'exploitation, entretien des réseaux tous modes et des ports maritimes et fluviaux et aéroports, le soutien aux transports combiné...et aides aux opérateurs de l'Etat notamment RFF, VNF et AFITF... :

- **Les crédits de paiement pour le développement des routes nationales non concédées** qui s'élèvent à 1,1 milliards € (+ 379 millions par rapport à 2013) provenant des fonds de concours de l'AFITF et des cofinancements des collectivités (40%), sans apport direct du budget de l'Etat ; l'objectif étant de limiter strictement l'augmentation de la capacité du réseau routier au traitement des points de congestion, des problèmes de sécurité ou des besoins d'intérêt local.

➡ **Pour la CGT, les projets routiers engagés et susceptibles d'être lancés en 2014 dans la cadre des futurs contrats de Plan Etat/Régions multimodaux (2014-2020) soit une vingtaine d'opérations routières proposées par le rapport DURON, ne doivent pas se réaliser dans le cadre de nouvelles concessions autoroutières, comme cela est envisagé par le Gouvernement qui n'exclut pas de recourir aux sociétés d'autoroutes existantes (Vinci, Eiffage et Abertis..) en contrepartie d'une prolongation de 3 années supplémentaires de la durée des concessions. (voir la brève sur le sujet dans ce bulletin). On est loin du retour des autoroutes dans le giron de l'Etat comme le revendique la CGT !**

<sup>1</sup> Ressources extrabudgétaires de l'agence : désormais l'hypothèque **Ecotaxe PL** (environ 800millions € net en année pleine), et budgété par l'agence au budget initial 2013 la **redevance domaniale** versées par les sociétés d'autoroute (environ 300 millions € - en hausse de 100 millions € par rapport à 2012-, de la **taxe d'aménagement du territoire**, également prélevée par les concessionnaires d'autoroute (environ 565 millions €) et d'une part du **produit des amendes** des contrôle radars automatisés (environ 227 millions €)

- **Les crédits d'intervention de l'Etat pour les « infrastructures de transports collectifs et ferroviaires »** qui diminuent de 339 millions € par rapport aux crédits de la Loi de finances 2013 par le jeu de la réduction de la subvention d'équilibre versée à l'AFITF. Le concours de l'Etat à RFF pour la gestion de l'infrastructure ferroviaire reste du même niveau qu'en 2013 de 2,55 milliards € au titre des subventions pour l'utilisation de l'infrastructure TER, TET et Fret + compensation tarifaire de l'Etat aux entreprises ferroviaires suite à l'augmentation importante des péages ces dernières années.

Mais on apprend que l'Etat ne verserait plus à RFF la compensation sur les péages du fret ferroviaire pour 2013 !. En revanche, il est prévu l'instauration d'une « redevance de quai » qui sera prise en charge par les régions, AOT des TER et compensée par un transfert de l'Etat à travers la DGD, dotation globale de décentralisation. Un montant de 400 millions € est annoncé par le Gouvernement dans le cadre du PIA dès 2014 pour accélérer le renouvellement des matériels des TET à l'horizon de 2017 ; on peut en douter vu le manque à gagner de l'AFITF et on est encore loin d'un plan de la relance des transports du quotidien notamment ferroviaires qui circulent sur un réseau dont l'entretien accuse 25 ans de retard.

- **Les crédits de l'action « infrastructures fluviales, portuaires et aéroportuaires »** à hauteur de 341,7 millions € sont en baisse de 10 millions € du fait du plafonnement des taxes affectées aux opérateurs<sup>2</sup> et cela malgré le besoin de crédits supplémentaires suite au transfert de la masse salariale de 4400 agents à VNF à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

► Pour la CGT, cette pression financière sur VNF n'est pas de nature à renforcer la maîtrise publique des infrastructures de voies navigables quand on passe par des contrats de partenariat public privé pour la reconstruction des barrages manuels, nécessaires à la sécurité de la navigation et à la sécurité des agents d'exploitation. Cela ouvre la voie d'eau à la privatisation et affaiblit le service public de la voie d'eau.

- **Les fonds de concours apportés par l'AFITF** à hauteur de 430 millions € pour honorer les engagements de l'Etat dans les contrats de projets Etat/régions pour les volets ferroviaires, transports combinés et transports collectifs, intègrent également les crédits de l'Etat au titre de l'engagement national pour le fret ferroviaire ainsi que les transports collectifs en Ile de France.
- Les crédits **d'entretien et d'exploitation du réseau routier national** qui s'élèvent à 341 millions € sont du même niveau que les années précédentes ; Ils ne seront pas à la hauteur des besoins nécessaires pour l'amélioration du taux de renouvellement des couches de surfaces tombé à 4% en 2012, en baisse de 1 point par an depuis 2009 (8,8 % en 2009). Insuffisants également, pour traiter les dégâts des chaussées des hivers derniers et pour le bon fonctionnement des services de la viabilité hivernale, en regard des crédits qui restent calés à 134 millions € depuis 2009 alors qu'il faudrait, **comme l'a démontré la CGT dans son MEMORADUM sur les épisodes neigeux 2010-2011-2012**, ayant paralysé les trains, les routes et les aéroports, une enveloppe supplémentaire de crédits (évalués à plus de 45 millions en 2012), affectée à cette mission, notamment en dépenses de fonctionnement en personnels d'exploitation et de maintenance pour garantir le respect des garanties minimales des temps de travail et de repos.

En revanche, les dépenses concernant l'immobilier des 220 CEI –centre d'exploitation-, la radio et les matériels techniques qui s'élèvent à 34 millions € sont absorbés à hauteur de 23,8 millions € pour payer le loyer annuel au titre de l'investissement, la maintenance, l'entretien et les frais financiers du contrat de PPP pour la réalisation des 63 CEI, conclus en 2009 pour une durée de 30 ans !.

- **Le fonds de concours de l'AFITF** s'élève à 325 millions pour les investissements de mise en sécurité des tunnels et de régénération des chaussées et des ouvrage d'arts (ponts) dont 6 millions € pour les aménagements de 3 aires de sécurité et de repos des conducteurs PL du réseau routier national non concédé (6 sites en 2012 pour 6 millions €).

<sup>2</sup> le plafond des taxes affectées aux opérateurs du ministère de l'Ecologie diminue de 72 millions € (VNF, ADEME, ARAF, ONCFS et EPSF)

- **Les crédits pour la poursuite du plan de relance aux Infrastructures portuaires** : 65 millions € sous forme de fonds de concours de l'AFITF, correspondant à la tranche annuelle du plan de relance portuaire de 175 millions € de 2008 et à la part Etat dans les contrats de projet Etat/régions). Maintien de la contribution de l'Etat à hauteur de 53 millions € pour le dragage.
- **Les crédits de soutien aux Transports combinés rail/route, rail/mer et rail /fluvial sont en baisse** (16,5 millions € contre 19,5 millions € en 2013), pour les aides au démarrage aux entreprises.
- **les crédits pour le soutien aux liaisons aériennes d'aménagement du territoire** sont maintenus...mais il est mis fin à l'intégration de nouvelle liaison utile à la desserte des territoires. **Au sein du budget annexe Aviation Civile** : les effectifs inscrits au budget annuel du contrôle et exploitation aériens (BACEA) sont baisse! Air France : poursuite du 1<sup>er</sup> plan d'économies de plus de 2 milliards € et de réduction des emplois (- 5214) en 2013, le 2<sup>ème</sup> plan c'est plus de 1826 emplois en moins dès 2014 accentuant encore la productivité des salariés et le développement du low-cost.
- **Maintien de la contribution de l'Etat aux Services publics et tarifications sociales de la SNCF** de 30 millions € mais celle-ci est largement financée par la SNCF et une modeste contribution des sociétés d'autoroute !
- **Une montée en puissance des projets de développement des réseaux de tramway et de bus en site propre en province** suite aux deux appels à projets lancés en 2009 (dépenses engagées de 1,3 milliards €). Ouverture par l'Etat du 3<sup>ème</sup> appel à projets en 2013, mais difficultés sérieuses de financement des collectivités pour compenser les 1,5 milliards € d'économies sur leur budget en 2014 et autant en 2015 !

► **La CGT revendique l'élargissement de l'assiette du versement de transport à toute la masse salariale et sa généralisation à toutes les entreprises comme de nouvelles de nouvelles contributions de la grande distribution et des plus values immobilières liées aux transports, au profit notamment des transports régionaux organisés par les régions. La CGT revendique également le retour à un taux de TVA de 5 % sur les transports collectifs au lieu des 10% à partir de janvier 2014 qui vont pénaliser les ménages.**

## ② les crédits du programme 205 « sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture:

Un budget de 194 millions € en reconduction dont 71 millions € pour les dispositifs de soutien à la flotte de commerce qui est en dégradation continue en terme d'emplois de marins relevant de l'ENIM et en grave difficulté de pérennisation du pavillon français. Les crédits pour l'enseignement maritime qui s'élèvent à 30 millions € sont insuffisants comme moyens financiers et en effectifs de l'école nationale supérieure maritime (ENSM), qui après avoir été doté de l'enveloppe de transfert de la masse salariale de 194 ETP en 2012, se trouve dans de graves difficultés stratégique et pédagogique pour la formation des officiers sur ses 4 sites (le Havre, Saint-Malo, Nantes et Marseille).

► **La CGT regrette l'occasion manquée des Assises de la formation et métiers maritimes, en novembre 2013, pour relancer l'attractivité du pavillon français et a exigé des engagements des armateurs pour l'embarquement obligatoire des élèves pour leur certification à la STCW. Voir brève)**

## ③ les crédits du programme 403 « innovation pour la transition écologique et énergétique »

s'élèvent à 1,1 milliards € dont 300 millions € pour l'action « transports de demain » sont fléchés vers l'opérateur de l'Etat : ADEME. Sous forme de subventions aux projets innovants et d'aides aux entreprises en vue de développer la mobilité durable via la sobriété énergétique des transports (utilisation d'énergies alternatives décarbonées, véhicules du futur pour l'ensemble des modes de transport.....).

► **Pour la CGT, ces crédits ne sont pas à la hauteur des attentes des mesures concrètes pour aller vers la transition écologique et énergétique dans les transports dont les transports collectifs et le fret ferroviaire sont des leviers puissants de cette transition et de réponse aux défis écologiques et sociaux dans le secteur transport.**



# La société civile quitte la COP19 !

Les organisations de la société civile, c'est-à-dire les organisations syndicales et les associations environnementales et de développement, les mouvements de jeunesse et les femmes, ont décidé de quitter ensemble la COP19 de Varsovie. Pourtant très attachées au processus international de négociation sur le climat, elles considèrent que la limite de l'indécence est atteinte par les gouvernements.

La pression des entreprises multinationales avant et pendant cette COP sur les gouvernements et leur oreille bienveillante nous conduisent droit dans le mur. Les propositions à la sortie des négociations techniques de la première semaine comme celles posées sur la table des négociations de la semaine de haut niveau - avec l'entrée en jeu des ministres - sont même inférieures à l'accord signé à Cancun et à la plateforme de Durban !

Pour la Confédération Syndicale Internationale, dans laquelle la CGT a pesé fortement pour une action visible, la situation est inacceptable. En effet, la notion de transition juste et la référence à la nécessité d'aller vers le travail décent ont disparu des textes. La condition des salariés et de leur famille ne peut être déconsidérée par les gouvernements.

Les organisations qui quittent cette COP vont engager ensemble un processus de mobilisation dans tous les pays pour exiger des gouvernements un mandat clair et ambitieux pour la COP de Lima l'an prochain. Elles resteront vigilantes et mobilisées pour que les droits des travailleurs et de leur famille comme la protection du climat et de l'environnement soient respectés et mis en œuvre. Leur ambition est bel et bien d'aboutir à Paris en 2015 à un accord de haut niveau.

communiqué

**Confédération Générale du Travail**

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 21 novembre 2013 - Ne pas jeter sur la voie publique - [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

## **Il faut arrêter la généralisation des concessions des infrastructures routières**

(Article à paraître dans le bulletin de l'UIT-CGT de décembre 2013)

Une vingtaine de projets routiers sur le réseau national non concédé engagés et susceptibles d'être lancés dès 2014 dans la cadre des futurs contrats de Plan Etat/Régions multimodaux (2014-2020), proposés par le rapport DURON, pourrait, selon le ministre chargé des transports, se réaliser dans le cadre de nouvelles concessions autoroutières ; Cela est envisagé pour de nombreux tronçons de routes nationales ( RN12/RN154 entre Dreux et Chartres, RCEA dans l'Allier, RN 480 contournement de Grenoble ...). **La CGT réaffirme son opposition.**

En réalité depuis la privatisation des sociétés d'autoroutes publiques en 2005, ce sont des milliards € annuels volés à la France qui vont dans les poches des concessionnaires et des actionnaires. Une manne qui enfle à rythme constant, (8 milliards € de chiffres d'affaires en 2012) mais dont l'Etat qui en est privé et en aurait besoin, ni les usagers n'en profitent ! D'ailleurs la Cour des comptes a dénoncé dans son dernier rapport « l'incapacité de l'Etat à imposer aux concessionnaires le respect de leur obligations et constate notamment des tarifs manipulés et une qualité des chaussées dégradée ».

La commission Européenne vient d'être saisie par le Gouvernement sur la pratique de l'« adossement » aux concessions existantes (avec les groupes Vinci, Eiffage et Abertis qui se déclinent en filiales ASF, SANEF, Cofiroute, APRR, Escota, A'lienor..). En réalité, l'Etat prévoit de repousser de trois ans, à fin 2033, les concessions actuelles, en contrepartie de l'engagement des sociétés d'autoroutes privées de s'engager sur la réalisation de ces projets. Au bas mot, les sociétés se partageraient le « nouveau gâteau » de plus de 3 milliards € d'investissement et se rémunèreraient sur la manne de milliards € de chiffres d'affaires, issue des péages, sur laquelle la Cour des comptes fait observer des « manipulations de tarifs ».

La CGT exige que l'Etat, qui a en charge l'encadrement tarifaire, apporte une analyse transparente sur les tarifs des sociétés d'autoroutes. **Après les scandaleuses privatisations des sociétés d'autoroutes publiques en 2005, on est loin de la perspective du retour des autoroutes dans le giron de l'Etat comme le revendique la CGT.** De plus, les concessionnaires ne se privent pas de mener à leur guise les restructurations de leurs activités notamment celle des péagistes en réduction drastique ni de faire des économies sur les activités de viabilité et de sécurité : par exemple la direction d'APRR qui souhaite instaurer différents niveaux de services sur accident et véhicule et cela dans le cadre des renégociations de son contrat de plan avec l'Etat. Est-il acceptable que l'Etat ne joue pas de ses prérogatives de puissance publique pour faire un contrôle économique, financier et fiscal de ces sociétés.

La CGT a décidé de dénoncer ces projets dans les territoires et au sein des directions interdépartementales des routes (DIR) en charge du réseau national non concédé et des sociétés d'autoroutes et d'agir en mobilisant les salariés et populations et associations environnementale et d'usagers ainsi que les élus.

## **Biodiversité marine, mers et océans : une feuille de route issue de la deuxième conférence environnementale bien en deçà des propositions de la table ronde ; les propositions de la CGT restent d'actualité**

(Article à paraître dans le bulletin de l'UIT-CGT de décembre 2013)

Un table ronde y était consacrée et présidée par les deux ministres de la Mer et des Outre mer : ont participé des parlementaires, élus territoriaux, représentants des instituts de recherche, des agences, des opérateurs, du ministère de l'écologie, organisations syndicales de salariés, représentants des entreprises, des associations en nombre. La CGT a participé activement, à l'appui du document confédéral préparé pour la conférence environnementale, portant les propositions revendicatives convergentes des organisations CGT des professions concernées (Équipement-Environnement dont les Affaires maritimes, de l'IFREMER, des portuaires et des marins et Officiers). Il a été difficile d'aborder toutes les questions prévues dans le document préparatoire dans leurs différentes dimensions : française en métropole et Outre mer (élaboration de la stratégie nationale de la mer et du littoral), Europe (politique maritime intégrée) et international (notamment la convention de Montego Bay de 1982 sur le droit de la mer..). La discussion a été divisée en 4 étapes : enjeux internationaux, activités humaines en mer et financement, enjeux de connaissances et spécificités ultramarines. A l'issue des débats, nombre de propositions consensuelles sont apparues et ont été reprises en partie dans la synthèse des débats, **mais la feuille de route gouvernementale n'en donne pas une grande lisibilité ni les moyens** affectés à ces chantiers prioritaires n'apparaissent pas clairement.

**La CGT est intervenue** dans le débat pour rappeler nos exigences concernant des règles sociales de haut niveau dans toutes les négociations internationales. Conformément à un engagement pris à l'occasion du Grenelle de la mer mais non suivi d'effet, elle a appelé à une initiative internationale de la France pour lutter contre les pavillons de complaisance.

Sur la création de l'Agence française pour la biodiversité, la CGT a tenu à réaffirmer sa position : tant que les personnels et leurs organisations syndicales n'auront pas une vision claire des missions, de l'organisation et des moyens précis affectés à cette nouvelle structure, c'est le choix même de la nouvelle agence qui serait contesté. La CGT a exprimé la nécessité de conforter un financement budgétaire pérenne (et non pas seulement alimenté par des taxes affectées liées à l'usage de la mer)) qui assure la solidarité entre territoires et populations. Pour la CGT, le débat sur la pêche profonde a montré qu'il est essentiel d'associer les professionnels dont les pêcheurs à la fonction d'observation, de connaissances scientifiques et de recherche. Elle a rappelé la nécessité de critères économiques, sociaux et environnementaux comme conditions d'exploitation, le besoin d'une approche plus globale de la pêche incluant le renouvellement des flottes, les nouvelles exigences en matière de pêche sélective et de rejets.



**Comité technique ministériel (CTM)  
du 18 novembre 2013**



Ce CTM comportait trois points : statuts des corps des chargés de recherche et directeurs de recherche du développement durable, modification du décret n°2005-632 concernant les emplois d'ingénieur en chef des TPE, création au CEREMA du comité technique et du CHSCT de l'établissement.

Elus CGT (titulaires ou suppléants) : Nicolas Baille, Charles Breuil, Francis Combrouze, Philippe Garcia, Didier Lassauzay, Marie-Hélène Thomas. Elus FSU (titulaire ou suppléant) : Simon Lery, Hervé Vullion. Experts CGT, FSU : Reinhard Gressel, Guillaume Saint Pierre, Estelle Canonne, Jean Luc Ciulkiewicz, Philippe Bon.

### **Déclaration liminaire CGT et FSU**

*Monsieur le Secrétaire général, Mesdames, Messieurs,*

*Chers camarades,*

*L'ordre du jour de cette réunion étant relativement léger, nous ferons une déclaration liminaire en conséquence.*

*Nous ne pouvons néanmoins pas nous abstraire d'un climat social qui se dégrade chaque jour un peu plus, et ce n'est pas sans raison. Le 8 novembre dernier, la quasi-totalité des organisations syndicales représentatives de la fonction publique interpellaient le gouvernement sur la nécessité de rompre avec la politique salariale actuelle, en particulier le gel depuis 4 ans du point d'indice, pour demander que ce gel se termine, que les agents aient de véritables déroulements de carrière, et qu'un espace de négociation s'ouvre réellement.*

*Dans ce contexte, comment accueillir autrement qu'avec méfiance les négociations qui s'engageront à la suite de la publication du rapport Pêcheur, rapport dont vous nous disiez, M. le secrétaire général, lors de la dernière réunion de ce comité technique, le 24 octobre, attendre des éléments de solution pour la gestion des mobilités.*

*Oui, nous partageons un certain nombre de constats émis dans ce rapport : quand l'importance du statut général est affirmée, nous approuvons ; quand les dégâts de la RGPP et de la REATE, quand la part des primes dans les rémunérations ou la dégradation des déroulements de carrière sont dénoncés, nous approuvons. Mais nous sommes en revanche inquiets et serons vigilants quant à certaines des pistes déjà proposées, du recours à l'intérim à la multiplication des échelons « fonctionnels » ou « spéciaux », surtout dans un contexte d'austérité grandissante qui risque de tuer d'entrée toute hypothèse de progrès.*

*Je reviens sur le climat social, car à l'heure où les pires expressions réactionnaires et racistes se multiplient dans notre pays, ce climat politique délétère aurait un peu tendance à occulter le mécontentement social grandissant, le gouvernement ne semblant plus tendu que vers cet objectif d'assurer sa défense politique.*

*Si, bien sûr, nous ne pouvons que nous associer à toute condamnation de certains propos ou actes inqualifiables, qu'ils visent une ministre en exercice, des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions ou des populations étrangères en situation irrégulière ou non, nous ne pouvons nous satisfaire de l'écran de fumée que la combustion des portiques de télépéage jette devant la réalité des revendications sociales.*

*Il est vrai que le contexte politique est peu banal : quand un texte – en l'occurrence – celui sur les retraites, est rejeté à l'unanimité par une des assemblées, c'est assez rare pour être souligné ; mais ce n'est pas l'anecdote politique qu'il faut voir là, c'est le malaise social profond qui la sous-tend.*

*Evidemment, l'épisode écotaxe que j'évoquais à demi-mot plus haut est bien regrettable.*

*Nous, nous la comprenons cette taxe, osons le dire : nous sommes plutôt pour. Le ministre est venu nous en parler ; il évoquait des retards de mises en œuvre liés à des problèmes « techniques » ; nous soulignons, nous, le coût exorbitant du partenariat public-privé passé pour sa gestion. Je crains que les problèmes techniques ne se soient aggravés ! Mais cela pose une autre question : notre ministère, où est sa ligne dans tout ça ? Quid des crédits d'investissement de l'AFITF, pour couvrir le manque de recettes lié à la suspension, après tant de reports, de l'écotaxe ?*

*A côté, bien sûr, il y a l'exaspération de ceux qui perdent leur emploi, qu'on peut comprendre, et nous serons toujours avec eux face aux patrons profiteurs ; je ne parle pas des nantis qui considèrent comme une infamie de payer des impôts. En tout cas, le gouvernement n'est pas sans responsabilité quant à la convergence de protestations qui sont, au départ, si éloignées.*

*Autre grand projet de notre ministère : l'Agence Française de la Biodiversité (AFB). Que reste-t-il aujourd'hui de ce projet, volonté présidentielle faut-il le rappeler ? Si les premières versions semblaient, malgré les zones d'ombre, pouvoir répondre en partie à cet objectif affiché de lien entre toutes les parties prenantes, qu'en reste-t-il après le passage sous les fourches caudines des lobbies ? Absence de moyens complémentaires, renvoyés au PLF 2015, incohérences et confusions multiples, avec un résultat qui pourrait être au final des politiques de biodiversité plus mal appliquées qu'avant ! La copie de l'AFB est à reprendre, avec une réflexion approfondie sur chacune des missions qui sont en cause : connaissance et expertise, police administrative et judiciaire, planification et intervention, partenariats locaux, recherche et développement.*

*Et en attendant, nous vous le disons clairement, nous sommes contre cette AFB là.*

*Un beau sujet de réflexion pour le « club des acteurs de la performance publique » dont vous étiez l'invité, M. le secrétaire général, la semaine dernière. Vous deviez y parler de regroupement des opérateurs, de modernisation du droit et de simplification des procédures, je crois...*

*Vous me permettrez de dire un mot sur l'ADS et l'ATESAT, même si je sais que vous me répondrez « comité de suivi », « garanties inscrites dans le marbre de la loi », le fait est qu'aujourd'hui, dans les DREAL et DDT-M, les agents n'ont, à ce jour, strictement aucun élément en terme de garanties – individuelles et collectives – sur de nombreux sujets : reconversion et formation, parcours professionnel, rémunération ... Et quand on croise l'exercice BBZ, le triennal 2013/2015, voire les règles de compteurs qui perdurent, toutes ces contraintes « subalternes » qui viennent se surajouter aux contraintes de gestion « courante », et que vous évoquiez lors de notre dernière réunion de CTM, nous mettons au défi quiconque, parmi les agents, mais aussi les directions de centrales ou des services, d'avoir une vision claire sur la gestion des sureffectifs au regard des « garanties » liées à la disparition à marche forcée de ces missions.*

*Le vendredi 8 novembre dernier se sont tenues les « Assises de la formation et des métiers maritimes ». Ces assises n'ont pas répondu aux attentes exprimées par la CGT et de nombreux acteurs économiques et sociaux pour une véritable relance de l'enseignement maritime en France à travers un projet stratégique de l'ENSM accompagné de moyens financiers, ainsi qu'à la demande urgente d'embarquement des élèves des lycées et de l'ENSM pour la certification à STCW. Ces assises ont été une occasion manquée pour renforcer nos filières de formation maritime initiale et continue.*

*Après la vision globale du budget, dont M. le ministre ne s'était guère réjoui lorsqu'il nous l'avait présenté, nous n'avons pas fini d'en comprendre les conséquences précises, pour la bonne raison qu'on n'a pas fini de gérer 2013.*

*En ce moment, les dossiers sont en voie de clôture dans les CPCM, ce qui va nous donner bientôt le montant de la dette pour 2014 ; certains services vont peut-être commencer l'année 2014 avec des dotations négatives pour certains BOP !*

*Pour les agents, les conséquences seront parfois le report de versement de certaines primes (PRS par exemple), aides sociales, remboursement de frais...*

*Et tout ça n'aide pas à faire avancer certains dossiers, comme par exemple celui des personnels non-titulaires de l'ONEMA et de l'ONCFS, pourtant prioritaires et préalables à la mise en place de l'AFB ou celui de vos agents et techniciens des corps de l'environnement.*

*C'est aussi le cas de la revalorisation 013, à hauteur de 220 000 €, pour les grades OPA d'ouvrier expérimenté et de compagnon, qui n'est toujours pas effective et semble bien compromise.*

*C'est aussi le cas de la catégorie C, inscrite dans les priorités de l'agenda social du ministère et pour laquelle le MEDDE devait être force de proposition pour la Fonction publique. Résultat : une réforme a minima, qui maintient un parcours d'obstacles avec 4 grades et quelques points pour certains échelons, loin des attentes de la catégorie la plus nombreuse dans notre ministère.*

*C'est encore le cas de la prime qui devrait remplacer la PFR que certains avaient osé juger positive il y a quelques années. En pratique, elle s'est avérée calamiteuse, divisant les agents, renforçant l'arbitraire de la hiérarchie et constituant un frein à la mobilité. Aujourd'hui, une « version bis » a été préparée par la Fonction publique. Et cette nouvelle prime est, cette fois, quasiment rejetée par tous les syndicats de la FP de l'Etat et fait l'unanimité contre elle dans la territoriale. Quand les attentes des agents seront-elles enfin entendues ?*

*Nous ne sommes pas sûrs que l'année 2013 se finisse bien, mais nous craignons que l'année 2014 ne commence très mal.*

*Je vous remercie*

### **Réponses du Secrétaire Général sur différents points :**

- **L'extension du dispositif amiante** à tous les personnels des services affaires maritimes qui ont pu être exposés, **ainsi que l'amélioration des conditions de départ en retraite des OPA transférés aux conseils généraux**, ont bien fait l'objet d'amendements gouvernementaux en séance à la loi de finances 2014 pour permettre la sortie des décrets ;
- **ADS et ATESAT** : un courrier sera envoyé aux OS pour mettre en place un comité de suivi à réunir dès janvier et chargé d'évaluer tant la situation des agents que l'évolution de ces fonctions ;
- **AFB** : le dialogue a été ouvert avec un comité de suivi mis en place le 6 novembre, le projet de loi biodiversité - titre III créant l'Agence Française de la Biodiversité – fait encore l'objet d'arbitrages interministériels. L'évolution statutaire des personnels des établissements publics

de l'environnement devra être réglée avant la mise en place de l'AFB, comme le ministre s'y est engagé ;

- **Rapport Pêcheur** : les suites de ce rapport, remis au Premier ministre début novembre, feront l'objet d'un cycle de réunions proposé par la ministre de la Fonction Publique à partir de décembre ;
- **Revalorisation salariale de certains grades OPA** : prévue en 2013 par l'agenda social, cette mesure a été « retardée » par Budget/Fonction Publique, qui n'ont cependant pas d'objection de principe. La revalorisation devra intervenir début 2014 et le MEDDE demandera son effet rétroactif 2013.

### ***1- Projet de décret portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche et du corps des directeurs de recherche du développement durable***

#### **Déclaration CGT et FSU**

*Monsieur le secrétaire général, mesdames messieurs, chers camarades.*

*A l'occasion de ce Comité Technique Ministériel sur le projet de fusion des corps de chercheurs de l'ex-INREST et du MEDDE, nous souhaitons rappeler les préoccupations actuelles des chercheurs du Ministère. Non seulement nous n'avons pas eu de réponses satisfaisantes, mais le projet de fusion des corps implique que plus d'agents seront concernés par ces mêmes problèmes. Et c'est sans compter sur les difficultés nouvelles qu'entraînera cette fusion.*

*Le déroulement de carrière des chercheurs statutaires est fortement compromis, notamment dans le cas des chargés de recherche. Problème maintes fois signalé en CAP et en Comité d'Évaluation, le blocage des CR s'est encore accentué depuis que le taux de promotion des CR2 à CR1 a été réduit à 50 %. Nous reconnaissons que dans le projet de décret de fusion il y a un certain nombre d'améliorations comme, par exemple, une meilleure prise en compte de l'activité professionnelle passée lors des recrutements. Mais nous déplorons que le Ministère ait refusé d'entreprendre une vraie réforme du statut des chercheurs, en explorant d'autres solutions pour garantir un vrai déroulement de carrière à ses agents, telle que la fusion des grades pour les chargés de recherche, ou la création d'une classe exceptionnelle.*

*Concernant le régime indemnitaire, nous tenons à rappeler l'engagement du Ministère lors de la création des corps de recherche du Ministère pour la revalorisation de la PSR. Nous souhaitons également qu'à l'occasion de la fusion des corps, l'application de la PSR soit effective dès le premier jour et sous les mêmes conditions, quel que soit le corps d'origine et quel que soit l'organisme de rattachement. Nous ne souhaitons pas que le cas de Météo France se reproduise, car 5 agents sont toujours en attente du paiement de la PSR pour l'année 2009.*

*En effet, c'est plus de 700 000 euros que l'IFSTTAR devra trouver chaque année, alors même que c'est un des rares organismes de recherche public dont le budget décroît. Il est donc à craindre que les errements passés se reproduisent, et c'est pourquoi nous demandons et insistons auprès du ministère pour qu'il assure le paiement de cette prime dès que la fusion des corps sera effective.*

*Nous avons aussi beaucoup insisté sur le besoin de réflexion concernant le fonctionnement de la future Commission d'Évaluation. Or, aujourd'hui nous n'en savons toujours rien et aucun projet d'arrêté n'a été discuté avec les organisations syndicales. Nous avons demandé à maintes reprises à nos interlocuteurs au Ministère d'étudier précisément le fonctionnement de la future Commission, notamment l'organisation de la procédure d'évaluation, afin de vérifier leur viabilité. Ce travail ne*

*doit pas être laissé à la seule charge de la nouvelle Commission lors de son installation. Il est indispensable de s'appuyer sur les expériences des instances équivalentes actuelles. Nous réitérons donc notre demande d'une vraie étude de faisabilité du fonctionnement de la future Commission, ainsi que de son financement, dans la perspective d'un règlement intérieur.*

*La liste des actes de gestion délégués aux organismes « est en cours de constitution », comme rappelé lors des dernières réunions ayant eu lieu en octobre et encore précisé dans la Fiche Impact. Mais cela a déjà été annoncé depuis le début de l'année et nous ne pouvons que constater que la liste tarde à venir.*

*Nous souhaitons également avoir l'assurance que les actes de gestion effectués par l'administration centrale seront correctement calibrés pour l'augmentation attendue du nombre des chercheurs à gérer par le Ministère. Dernièrement, des défaillances dans la gestion des corps des chercheurs ont été constatées, tel que le retard dans la publication des arrêtés, voire des erreurs dans ces mêmes arrêtés, avec les conséquences que cela implique pour les rémunérations des agents.*

*Nous rappelons que nous avons proposé plusieurs fois une participation active de la CGT-FSU au sein des groupes de travail sur la fusion des corps. Vos services administratifs n'ont jamais donné suite. Nous reconnaissons cependant la qualité du travail et l'écoute attentive assurées par l'administration lors des échanges dans les différentes réunions. Nous avons été informés, et nous avons échangé, mais nous regrettons que les élus aux instances paritaires n'aient été associés aux groupes de travail. Ainsi nous aurions pu conjuguer nos efforts respectifs vers un travail plus constructif.*

*Nous réaffirmons notre exigence d'ouvrir le dossier des personnels ITA d'établissement.*

*Pour finir, nous demandons à l'administration de préciser le mode de fonctionnement prévu d'ici à la publication du décret de fusion des corps et la mise en place des nouvelles instances (Commission d'évaluation).*

*Nous souhaitons donc la communication rapide d'un calendrier précis concernant la publication du décret et sa mise en œuvre, dès la sortie de ce Comité technique ministériel.*

*Je vous remercie de votre attention.*

Suite à la mise en place de l'IFSTTAR (fusion INRETS et LCPC), l'objet de ce texte consiste à regrouper les statuts des corps de chercheurs INRETS et ceux du ministère, qui étaient essentiellement au LCPC, dans des corps ministériels. Les principes sont ceux de l'harmonisation statutaire, du rattrapage indemnitaire par l'extension de la PSR à ceux qui n'en bénéficiaient pas, ainsi que l'évaluation des chercheurs. CGT-FSU donnent leur appréciation de cet exercice et pointent les sujets qui demeurent à régler positivement pour les personnels (voir ci-dessous déclaration commune).

Dans la suite des discussions, l'administration (SG, DRH et DRI) donne plusieurs réponses. Fonctionnement de la Commission d'évaluation : nous allons y travailler avec les représentants des personnels, mais ce n'est pas une nouveauté. Rattrapage en 3 ans de la PSR pour tous les chercheurs de l'IFSTTAR : elle sera bien réalisée indépendamment des contraintes budgétaires qui pèsent sur l'établissement. Taux de promotion de CR 2 à CR1 : le ministère défendra un taux de 100 % (un vœu est adopté à ce sujet par les voix CGT, FSU, FO, CFDT ; UNSA ne prenant pas part au vote). L'administration rappelle que ce taux, qui s'applique aux chargés de recherche en place, n'a pas d'impact sur la clause de recrutement direct en CR 1 à 2/3 (un amendement UNSA visant à la limiter à 1/3 n'est pas adopté). S'agissant des revendications des personnels ITA de l'IFSTTAR, le secrétaire général s'engage à ouvrir le dossier à l'agenda social 2014. Il s'engage également à

examiner le cas de non versement de la PSR à quelques chercheurs de Météo France « oubliés » depuis 2009...

Vote sur le texte présenté :

|| Abstention : CGT, FSU, CFDT, UNSA ; Pour : FO

**– *Projet de décret modifiant le décret n°2005-632 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois d'ingénieur en chef des TPE du 1<sup>er</sup> groupe et du 2<sup>ème</sup> groupe***

### **Déclaration CGT et FSU**

*Le projet aborde au fond la question de la mobilité. Cela a de nouveau été souligné lors des assises des métiers d'ingénieurs : en finir avec les freins absurdes aux mobilités est urgent. 60 % des ingénieurs qui ont répondu au questionnaire de l'administration réalisé pour les assises estiment que leurs possibilités de carrière sont peu ou pas satisfaisantes. 78 % estiment que les possibilités de passage entre l'Etat et les collectivités territoriales sont à faciliter. Lors des assises, les ingénieurs ont fortement exprimé la nécessité de faciliter la mobilité choisie et de retravailler les possibilités de passerelles, dont les détachements dans d'autres ministères ou en collectivité territoriale. Cette question est partagée dans d'autres catégories de notre ministère.*

*Le récent rapport « affectation et mobilité des fonctionnaires sur le territoire » des 3 inspections générales IGF, IGA et IGAS a rappelé que la crainte de perte de rémunération ou de retard dans le déroulement de carrière et le surcoût de la cotisation retraite pour l'employeur territorial ou hospitalier qui emploierait un fonctionnaire d'Etat étaient des freins à la mobilité.*

*Le principe de maintien de la rémunération et d'une carrière cohérente incluant des mobilités choisies est fondamental et nous apprécions que ce projet de décret et le rapport de présentation aille dans ce sens. Pour nous cela concerne l'ensemble de la rémunération, hors primes de sujétion particulière. De ce point de vue le développement des emplois fonctionnels et l'empilement de dispositifs indemnitaires va à l'encontre de l'aspiration légitime de nos collègues à la mobilité.*

*Ce qui est en cause ce sont effectivement les moyens d'un accès réel à des mobilités choisies, ce qui inclut l'accès au logement, la garantie d'un déroulement de carrière cohérent, des moyens et une politique d'emploi pour les rapprochements de conjoints, etc.*

*L'argumentation visant à disjoindre le « faire » et le « faire faire » dans la carrière des ingénieurs, que nous récusons car elle conduirait à un grave gâchis de compétences et une destruction de moyens de l'Etat pour porter les politiques publiques et offrir une égalité d'accès à une ingénierie de qualité, risque d'alimenter des situations de mobilités contraintes entre fonctions publiques et avec les établissements publics. Quels moyens seront mis en œuvre ?*

*L'argumentation concernant le coût infime de la modification de statut proposée laisse craindre que les évolutions statutaires et autres sur ce terrain soient strictement mesurées à l'aune des contraintes budgétaires, alors que l'enjeu est bel et bien de construire une véritable politique de mobilité des ingénieurs et des autres catégories en phase avec les responsabilités de l'Etat, des établissements publics et des collectivités pour mettre en œuvre les politiques publiques. Nous souhaitons que soit prochainement mis en chantier le sujet de la revalorisation salariale.*

*Néanmoins, nous voterons cette petite mesure que nous considérons évidemment positive pour les intéressés en souhaitant que la réflexion sur le sujet aille plus loin, notamment dans l'attente des suites des Assises de ingénieurs. Où en sont-elles d'ailleurs ?*

L'objet de cette modification consiste à permettre le reclassement d'ingénieurs divisionnaires des TPE à la fin de leur détachement, sur des indices bruts égaux ou immédiatement supérieurs à celui qu'ils détenaient dans leur emploi précédent. Sa portée est limitée (la fiche d'impact estime qu'1 ou 2 agents par an pourraient être concernés). Mais cela illustre l'un des obstacles à la mobilité choisie, objet de l'intervention CGT-FSU (voir ci-dessous).

En réponse sur les suites des Assises des métiers d'ingénieurs, le DRH précise que 4 chantiers vont être ouverts prochainement avec participation des organisations syndicales représentées au CTM : GPEEC, Parcours professionnels et mobilité, Ecoles et formation, Modalités de gestion. Les pilotes sont désignés par le ministère en parallèle de celui de l'agriculture.

Vote sur le texte présenté :

|| Pour :..... CGT, FSU, FO, CFDT, UNSA

### **3- *Projet d'arrêtés instituant au CEREMA, le Comité technique et le CHSCT***

Conformément à la loi créant le CEREMA, la mise en place d'un Comité technique représentant les personnels du CEREMA ne soulève pas de discussion. Sur la mise en place du CHSCT, nous rappelons qu'outre un CHSCT commun à tout l'établissement, nous devons examiner dans les mois qui viennent l'installation de CHSCT locaux dans les implantations du CEREMA prenant le relais de ce qui existait. L'administration et le préfégulateur en conviennent : cela sera fait dans le dialogue et conformément aux dispositions règlementaires relatives aux CHSCT.

Nous prenons bonne note de l'amendement gouvernemental au PLF 2014 sur la mission écologie portant le plafond d'emplois du CEREMA à 3155 (donc incluant une soixantaine de postes vacants). Sur le recrutement et la gestion des OPA au CEREMA, la DRH répond que ce sujet figurera à l'ordre du jour du CTM du 5 décembre. Mais notre demande au comité de suivi d'ouvrir la discussion sur l'harmonisation des régimes indemnitaires de tous les personnels affectés au CEREMA demeure ! En réponse, le secrétaire général décide de débiter cette discussion, avant la fin de cette année ou début 2014, mais qu'il est impossible d'imaginer une application au 1<sup>er</sup> janvier 2014...

Vote sur les textes présentés :

|| Pour :..... CGT, FSU, CFDT, UNSA ; Abstention : FO



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Compte-rendu du Comité de suivi CHSCT-M « Amiante » du 13 novembre 2013

#### **OBJET :**

Note de gestion pour l'application du décret 2013-435 du 27 mai 2013 relatif à l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipée d'activité à certains fonctionnaires et agents non titulaires relevant du ministère chargé de la mer exposé à l'amiante

#### **Organisations syndicales présentes :**

**CGT :** Kaci VANDERRIELE Secrétaire CHSCT M, Jean Marie RECH, Daniel BRO, Charly SANTAMARIA, Didier ALLIGNE et Yann GUIHENEUF.

**FO :** une représentante qui ne s'est pas manifestée.

**CFDT :** un représentant des affaires maritimes.

**L'UNSA :** n'était pas présente et d'ailleurs n'avait formulé aucun commentaire sur le projet de circulaire.

Le 13 novembre nous avons assisté au comité de suivi du CHSCT animé par Corinne Arnoux (chef du bureau de la prévention, de la santé au travail et du service social) de la DRH et deux de ses collaborateurs.

La réunion a duré 2h30. Nous avons examiné l'ensemble des réponses apportées aux questions posées par les organisations syndicales (OS) suite à la transmission du projet de circulaire d'application et des projets d'arrêtés des listes des sites d'exposition et des métiers exposés.

En guise de préambule, Mme ARNOUX nous informe que l'amendement déposé dans le cadre de la loi de Finance pour 2014 concernant l'extension du dispositif de cessation d'activités pour les agents reconnus en maladie professionnelle liée à l'amiante a été voté dans la nuit à l'assemblée nationale. Les camarades OPA étaient présents à l'assemblée lors de l'adoption. Nous étions donc en possession de l'information.

## **La note de gestion (circulaire d'application)**

La CGT prend acte que la majorité des questions posées par les Organisations Syndicales ont été prise en compte dans la nouvelle rédaction de la note de gestion.

Cependant la note de gestion doit mieux préciser la notion de « régulier et habituel » qui pourrait être sujette à interprétation par les services en charge de la gestion des dossiers.

**Ex** : notamment pour les services fait (HS, ISH astreintes) l'agent peut être amené dans l'année de référence à faire des heures supplémentaires dans le cadre de missions exceptionnelles alors qu'il n'en faisait pas ou peu auparavant.

Madame ARNOUX reconnaît qu'il y a matière à apporter des précisions pour éviter de possibles interprétations défavorables à l'agent.

### **Seuls deux points constituent un désaccord majeur avec la DRH :**

- La non-prise en compte dans l'assiette de calcul de l'allocation du rachat des jours épargnés dans un Compte Épargne Temps,
- le sort des agents transférés aux collectivités locales.

**Sur l'assiette de calcul**, la DRH repousse notre demande d'intégrer la monétisation des jours épargnés sur la base d'une jurisprudence et d'un décret qui vise une situation distincte de la monétisation des jours placés sur un compte épargne temps. Nous avons donc développé notre argumentation en dénonçant l'expertise produite par la DRH qui n'a rien à voir avec notre affaire. La DRH a bien compris notre raisonnement et va solliciter un autre avis auprès d'un service distinct de celui qui a rendu cette première expertise, manifestement très confuse dans son argumentation et sa rédaction (incompréhensible selon les propres termes de Corinne Arnoux).

**Sur les personnels transférés**, la DRH n'est pas en mesure d'apporter de réponses. Celles-ci supposeraient qu'aient été saisies les collectivités locales concernées, or ce n'est pas le cas. La DRH a bien conscience du problème et devrait essayer de recenser les collectivités locales et établissements publics susceptibles de posséder des effectifs visés par le dispositif, et les agents concernés.

La CGT suggère à l'administration de prendre en compte les dispositions prises pour les OPA transférés aux collectivités dans le cadre de leurs intégrations dans la FPT et de leur appliquer les mêmes dispositions.

Ces dispositions vont figurer dans la future loi de transfert des OPA vers les collectivités. Cependant et s'agissant de personnels fonctionnaires, il faudrait un amendement à la loi de décentralisation du 13 août 2004 pour obtenir les mêmes garanties de prise en charge par les collectivités. Ce qui ne va pas de soi et prendra forcément du temps. En tout cas, aucun dispositif législatif modificatif ne pourra raisonnablement être prêt avant que les agents des collectivités demandent à faire

valoir leurs droits (dès publication des arrêtés). Il y a donc dans l'immédiat un problème qui reste à régler.

Ces deux points de désaccord feront l'objet d'une prochaine rencontre avec la direction des ressources humaines.

### **Les arrêtés liste métiers et sites exposés**

Malgré la transmission des amendements à apporter à la circulaire d'application, rédigés dans les temps impartis avant fin août comme le demandait l'administration, nos doléances n'ont majoritairement pas été prises en compte. Nous avons exhorté l'administration de faire figurer les anciens grades de notre profession (EMP et MV) dans la prochaine circulaire, L'absence de ces grades pourrait en effet conduire à une fin de non recevoir par un fonctionnaire tatillon qui aurait à instruire les dossiers des agents ex électromécanicien ou moniteur vérificateur même chose pour les OPA et officier de port. L'administration accepte de les rajoutés dans l'arrêté liste des fonctions.

La DRH nous a informés que les contreseings avaient été signés par 3 des 5 ministères concernés. Un seul refuse de valider la liste des métiers, c'est le ministère des affaires sociales qui refuse de considérer deux professions figurant sur l'arrêté (deux corps affaires maritimes, professeur de l'enseignement maritimes, Syndic des gens de mer). La parution des arrêtés s'en trouve ainsi bloquée et l'application du décret interdite pour le moment. Le ministère, via son secrétaire général, vient de prendre l'attache de son homologue du ministère des affaires sociales pour débloquent la situation. Sur proposition de la DRH, Les OS ont accepté, si les tractations du SG avec le ministère social n'aboutissaient pas, de retirer les deux professions visées pour permettre la parution rapide des textes et l'application du décret, et ainsi permettre aux camarades qui attendent, d'obtenir la réparation du préjudice le plus tôt possible. Quitte à revenir par la suite pour revendiquer l'intégration de ces 2 corps dans un arrêté modificatif.

La liste des sites exposés a fait également l'objet d'une longue discussion. La CGT a rappelé qu'elle n'était pas complète et qu'il y avait des erreurs sur les dates de fin d'expositions alors que certains sites et navires sont toujours amiantés. La représentante de la DRH a répondu qu'elle était d'accord pour modifier la date de 1996 pour les navires et que cette liste fera régulièrement l'objet de modifications par arrêté pour peu que les services déconcentrés fassent remonter les informations auprès de l'administration centrale.

Les CHSCT auront donc un travail de recensement complémentaire à effectuer. **Les camarades élus devront se mobiliser pour parvenir au bout du compte à un travail exhaustif.**

Cependant, le SNAPB-CGT a souligné, à juste titre, que la totalité des sites phares et balises ont été pourvus du même matériel normalisé en provenance du service technique central. Or nombre de ces matériels contenait de l'amiante (manchon feux à pétrole, joints de bouée, groupes électrogènes etc....) il apparaît donc logique de classer la totalité des ESM et des centres de balisage (parc, CEI, antenne CEI...) parmi les sites exposés. C'est une revendication forte qu'il va nous falloir défendre bec et ongles.

### **Pour conclure :**

Il est convenu d'une autre rencontre, très rapidement, avec la direction des ressources humaines qui doit nous tenir au courant de l'avancement des choses, notamment des suites des discussions avec le ministère des affaires sociales, d'une nouvelle expertise quant à la prise en compte des jours monétisés dans l'assiette de calcul de l'allocation.

Le recensement des agents transférés dans le cadre de la loi du 13 août 2004 et exposés à l'amiante doit débiter, ainsi que celui de leurs collectivités ou établissements de tutelle actuels. Nous serons informés également.

\*  
\*       \*

### **Info dernière minute**

#### **Extraits du débat à l'assemblée National sur la modification amiante pour les fonctionnaires**

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué aux transports, pour soutenir l'amendement n° 843.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué*. Les ouvriers des parcs et ateliers employés dans les établissements de construction ou de réparation navale qui ont été exposés à l'amiante, et ceux qui ont déjà été reconnus atteints d'une maladie professionnelle liée à l'amiante, bénéficient du dispositif de cessation d'activité anticipée. Toutefois, ce dispositif ne bénéficie pas à tous les fonctionnaires et agents non-titulaires relevant du ministère chargé de la mer, que l'amendement soumis à votre approbation permet de prendre en compte, en leur faisant bénéficier, dans les mêmes conditions, d'un départ précoce à la retraite sous la forme d'une cessation anticipée d'activité. Il s'agit donc, vous en conviendrez, d'un amendement qui poursuit un objectif d'équité.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Annick Girardin, *rapporteuse spéciale*. Comme pour le précédent, la commission n'a pu se prononcer sur cet amendement qui n'a été déposé qu'il y a quelques heures. Toutefois, à titre personnel, j'émet un avis favorable, pour trois raisons. En premier lieu, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre délégué, il s'agit d'une mesure de justice et d'équité qui permettra à l'ensemble des fonctionnaires atteints d'une maladie professionnelle liée à l'amiante de percevoir une allocation spécifique de cessation d'activité. En deuxième lieu, il faut y insister, l'amendement

prévoit aussi le cumul possible de cette allocation avec une pension militaire de retraite et une allocation temporaire d'invalidité, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Enfin, cette mesure, vous l'avez dit, ne concernera, au plus, qu'une trentaine d'agents et son coût est très limité –moins de 1,3 million d'euros –, ce qui ne rend pas nécessaire un abondement du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. »

*(L'amendement n° 843 est adopté.)*

**Article 63 ter (nouveau)**

Les fonctionnaires et les agents non titulaires relevant du ministère chargé de la mer reconnus atteints de certaines maladies professionnelles provoquées par l'amiante, figurant sur une liste établie par arrêté des ministres chargés du travail et de la sécurité sociale, peuvent demander à bénéficier d'une cessation anticipée d'activité et percevoir à ce titre une allocation spécifique qui peut se cumuler avec une pension militaire de retraite et une allocation temporaire d'invalidité.

La durée de la cessation anticipée d'activité est prise en compte pour la constitution et la liquidation des droits à pension des fonctionnaires qui sont exonérés du versement des retenues pour pension.

Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article, notamment les conditions d'âge et de cessation d'activité ainsi que les modalités d'affiliation au régime de la sécurité sociale.



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E-mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) – Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Réunion du comité de suivi sur le CEREMA du 15 novembre 2013 en présence des représentants des collectivités locales

**Présents pour les ministères** : les directeurs adjoints des Cabinets du MEDDE et METL, la DRI, la Préfiguration, la DRH

**Présents pour les collectivités locales**: Association des Départements de France (ADF), Association des Régions de France (ARF), Assemblée des Communautés de France (AdCF), Fédération des Villes Moyennes (FVM), Association des Maires de France (AMF).

**Présents pour la CGT** : Philippe Garcia, Michael Langlet, Nicolas Baille et Olivier Dupré  
FO, FSU, CFDT, UNSA

L'administration fournit les documents préparatoires suivants :

- état d'avancement du projet,
- socle du premier projet stratégique de l'établissement,
- place des collectivités des collectivités dans la gouvernance du CEREMA,
- décret CEREMA,
- quelques illustrations de l'activité du CEREMA au bénéfice des collectivités territoriales (remis en séance),
- première plaquette sur le CEREMA (remis en séance).

L'administration précise les trois modes d'intervention du CEREMA à l'encontre des collectivités, les deux premières étant hors cadre marchand :

- productions d'intérêt général : doctrine, guide, méthodologie pour un ensemble de bénéficiaires;
- production d'intérêt général majeur : prestation ponctuelle (exemple : plans de prévention de risques en urgence...)
- prestations d'ingénierie concurrentielle.

Le Cabinet insiste sur la position "neutre" qu'aura à adopter le CEREMA.

La CGT rappelle la genèse et les évolutions qui ont précédé la mise en œuvre du CEREMA : nouvelle phase de décentralisation, réduction de l'ingénierie publique, plans d'évolutions, réductions drastiques d'effectifs et de moyens qui se sont accélérées ces dernières années.

Elle estime tardive l'organisation de cette réunion à un mois et demi de la création du CEREMA et rappelle que le protocole signé incluait des échanges avec les collectivités. Elle souhaite que les collectivités puissent exprimer leurs besoins et leur vision de la place du CEREMA.

La CGT explique qu'elle défend la possibilité pour le CEREMA d'intervenir directement pour les collectivités dans une logique de service public, sans appel d'offre, notamment dans le domaine de l'ingénierie. Cette possibilité sera limitée, car en dehors de partenariats, il faudra une commande de l'Etat, soit sur des sujets d'intérêt commun, soit au titre de la solidarité nationale-(cf. document préparatoire). C'est la conséquence de la nécessité pour le CEREMA de travailler « in-house » (en régie) pour l'Etat qui l'oblige, du fait des règlements communautaires, à limiter la part de son activité pour compte de tiers. Cette ouverture ne répond pas pleinement à la revendication de la CGT d'un Réseau Scientifique et Technique partagé au service de toute la nation.

La CGT souhaite connaître le bilan tiré par les collectivités des COTITA qui seront transformées en comités d'orientations territoriaux.

Le monde des collectivités est très diversifié notamment du point de vue des ressources en ingénierie. Pour la CGT, la question de l'égalité de traitement vis-à-vis des missions de service public est déterminante. Elle demande comment les collectivités voient l'intervention du CEREMA pour ces territoires. La CGT estime notamment que le CEREMA ne pourra pas se substituer aux services déconcentrés qui sont en charge de l'ADS et l'ATESAT.

Enfin, pour la CGT, le CEREMA n'a pas à être neutre. Etre au service de la Nation signifie avant tout être au service des politiques publiques, des missions de service public, être garant de la bonne réalisation et de l'entretien du patrimoine appartenant à la Collectivité. Défendre la satisfaction les besoins sociaux, signifie prendre partie et ne pas rester sur une neutralité béate.

**Les représentants de l'ADF** indiquent qu'ils suivent de près la création du CEREMA et se réjouissent de cette réunion. Ils précisent qu'une cinquantaine d'agences techniques départementales ont été créées pour faire face au retrait de l'Etat et aux difficultés d'ingénierie rencontrées par certaines collectivités par exemple dans les domaines de la route, de la gestion de l'eau ou encore de l'environnement.

**Le représentant de l'ARF** indique que l'enjeu principal sera la programmation stratégique. Les conseils régionaux n'ont pas d'attente dans le domaine routier par rapport au CEREMA mais des attentes sur le domaine ferroviaire et plus généralement la mobilité. La qualité environnementale des lycées est également évoquée. Il remarque enfin que s'il sera nécessaire de désigner des élus dans les instances, il sera également important de prévoir une place pour les collaborateurs d'élus dans les phases de préparation des travaux.

**Le représentant de l'AdCF** partage ce souci. Il rappelle que des rencontres ont déjà eu lieu sur ce sujet avec la préfiguration et les ministères et que leur association ne commence pas avec la présente réunion. Il espère que l'intervention du CEREMA au bénéfice des collectivités au titre de la subvention pour charge de service public changera la donne actuelle. Il cite notamment l'exemple de publications du Certu, jugées très intéressantes mais qui sont en téléchargement payant sur le site du CERTU. La valorisation de ces travaux n'est pas à la hauteur de l'intérêt du travail réalisé. L'AdCF entend que des interventions gratuites pour les collectivités seront possibles en cas de solidarité nationale mais rappelle que l'ingénierie est une problématique complexe. Il souhaite qu'on dissocie le CEREMA de la problématique de l'ingénierie locale. Pour l'AdCF, le CEREMA doit apporter autre chose. Enfin, l'AdCF demande où vont se tenir les réunions d'instances en expliquant que cette information sera importante si on souhaite assurer la présence d'élus dans les instances dès le mois de janvier.

**La représentante de la FVM** partage les propos précédents et demande de plus un calendrier des instances. Elle trouve le CEREMA « gros » et espère « qu'il ne sera pas trop lourd à faire avancer ». Sur l'ingénierie publique, elle estime que le besoin est très important dans un contexte de raréfaction des ressources au niveau des collectivités. Elle cite l'exemple de l'élaboration d'Agenda 21 pour lequel les collectivités ont recours à des prestataires privés mais à propos desquels certaines thématiques pourraient se prêter à une ingénierie publique. Concernant les thématiques de travail, elle exprime une très forte demande en matière de construction, d'habitat, d'efficacité énergétique, mais aussi de transport. Le numérique est également cité. Elle demande comment les collectivités vont pouvoir travailler sur le fond des dossiers en matière de stratégie.

**Le représentant de l'AMF** rejoint les propos des collègues et se réjouit d'une réunion dans cette configuration Etat, collectivités et représentants du personnel. Il rappelle que des réunions sur ce sujet ont déjà eu lieu entre AMF, ministères et préfiguration. Il se réjouit également d'un CEREMA au service de la Nation, c'est-à-dire travaillant au bénéfice de l'Etat et des collectivités. Il exprime un désaccord avec l'AdCF sur l'ingénierie publique. En effet, il estime que la montée en puissance de l'intercommunalité est encore insuffisante, surtout en milieu rural. Les agences départementales sont une solution parmi d'autres mais il y a toujours un besoin de l'Etat. Il se félicite de l'intervention possible (bien que réduite) du CEREMA hors champ concurrentiel, mais ne comprend pas encore

comment cette action va être menée sur le terrain. L'impression est que tout est à construire et il y a urgence. Il ajoute aux thématiques déjà citées celle des risques où les attentes sont fortes. Enfin, il s'interroge sur le rôle du conseil stratégique et remarque qu'il n'est pas précisé la place des collectivités dans les comités thématiques nationaux.

**Sur l'ATESAT, le cabinet du METL** indique qu'il s'agit d'un recentrage et non d'une disparition. Il y a création en DDT(M) d'un « nouveau conseil au territoire » aux moyens réduits par rapport à l'ATESAT (450 ETP en France). Le cabinet réaffirme qu'il va de soi que le CEREMA ne remplacera pas l'ATESAT. Il estime enfin que les interventions du CEREMA doivent se limiter aux problématiques très pointues.

**L'ADF** intervient à nouveau sur l'ingénierie publique dans les territoires en indiquant qu'il est temps de rationaliser les réponses, car tout le monde est confronté à la raréfaction des ressources alors que les besoins sont croissants. Les départements ont des réponses (agences) mais n'ont pas les moyens de se substituer à ce que faisait les DDT-M. Elle rappelle que La réforme de l'ATESAT se fait sans transfert de moyen de l'État vers les collectivités. **Elle insiste sur l'importance de « sanctuariser les moyens du CEREMA »**. La fenêtre de garantie sur 2 ans, c'est déjà ça mais « deux ans ça passe vite ».

Elle indique que les élus sont en attente vis-à-vis de l'État d'une assistance à faire, d'un rôle de facilitateur plutôt que de nouvelles réglementations ou contrôles. Le besoin est en ingénierie.

L'ADF exprime en matière de domaines d'activités des attentes fortes sur la route. Cela inclut la sécurité routière, les ouvrages d'art, les technologies associées à la route.

Elle exprime son attente de visibilité sur ce que fait le CEREMA, comment il travaille, avec qui, et comment les collectivités peuvent bénéficier de ses prestations.

**Elle exprime un regret que les collectivités ne puissent pas être in-house avec le CEREMA.**

Elle insiste enfin sur l'importance de la capillarité avec les territoires pour que les besoins de terrain remontent. En particulier sur les COTITA, elle estime nécessaire d'élargir les participants et les thématiques.

**L'AdCF** précise son propos sur l'ingénierie publique. Elle ne pense pas que le CEREMA doive être déconnecté de l'ingénierie locale. Elle explique que les territoires font face à un enjeu fort de reconfiguration de l'ingénierie et un élargissement des domaines thématiques sur lesquels le besoin d'ingénierie est pressant. Les collectivités s'organisent, car elles n'ont pas le choix : sans l'approuver, elles prennent acte du désengagement extrêmement clair de l'État. Il devient donc nécessaire de rationaliser les nombreuses structures qui ont été créées en matière d'ingénierie publique locale. Le CEREMA devrait dans ce contexte faire partie de la réflexion mais en aucun cas s'imposer comme l'interlocuteur unique et privilégié, que le CEREMA doit être au service de cette problématique mais ne doit pas être pollué par cette thématique.

L'AdCF explique par ailleurs que les services de l'État n'ont pas mauvaise presse auprès des collectivités sauf lorsqu'elle ont un rôle de contrôle. Un enjeu important est donc la relation entre le CEREMA et les services déconcentrés : le CEREMA alimente les interlocuteurs des collectivités que sont les DDT(M), cette alimentation doit être optimisée et renforcée.

**L'AMF** intervient pour déplorer que l'État ne conseille plus, mais contrôle trop. Le CEREMA devra être au service des missions des collectivités et non avoir un rôle de contrôle.

**La CGT** estime qu'il ne faut pas opposer l'intervention du CEREMA et l'intervention des services déconcentrés. Les services déconcentrés ont tout leur rôle à jouer et doivent pouvoir s'appuyer pour cela sur des prestations du CEREMA. D'autre part, le CEREMA doit pouvoir intervenir directement pour les collectivités pour répondre à certains besoins, notamment, d'expertise et d'ingénierie.

**La CGT** rappelle que l'ancrage territorial du CEREMA est sa force mais qu'il est menacé. Les services amenés à constituer le CEREMA ont connu ces dernières années une réduction considérable de leurs moyens tant humains que financiers. Les plans d'évolution des CETE, mis en place en 2009, étaient une réponse à cette réduction de voilure. Ils ont notamment conduit à ce qu'on appelle la polarisation des CETE. Tous les CETE ne sont plus compétents sur l'ensemble des domaines et postures de leurs missions : ils sont spécialisés. L'administration a recentré les moyens de chaque CETE sur ses activités dites polarisées, mais au détriment des autres. La conséquence est importante pour les territoires, dans la mesure où le « CETE local » (future direction territoriale), où se trouve la connaissance du territoire et de ses acteurs, ne dispose plus nécessairement des moyens de répondre aux besoins locaux. Cette logique n'est pas remise en cause avec la création du CEREMA. La tendance pourrait s'accroître, puisque les moyens des 11 services sont encore réduits à la création du CEREMA. La CGT s'oppose à

une telle logique, considérant que le CEREMA doit avoir les moyens de maintenir toutes les compétences (en termes de domaines et de postures) dans toutes les directions territoriales de manière à assurer un ancrage territorial de qualité (ce qui n'empêche pas par ailleurs qu'il y ait des pôles de compétences, mais ceux-ci ne doivent pas se faire au détriment de l'ancrage local).

La CGT entend souvent l'administration dire que les CETE doivent effectuer des prestations « à haute valeur ajoutée ». La CGT ne sait pas ce que signifie cette expression, mais rappelle que l'expertise se construit sur des pratiques. Il n'est pas possible de développer une expertise sans avoir des pratiques régulières et locales qui ne peuvent se réduire à la « haute valeur ajoutée ». **Il est donc essentiel de travailler pour et avec les collectivités qui ont de plus en plus de responsabilités conférées par les décentralisations successives.**

**Pour dépasser le simple partage de principes et avoir les idées claires sur les missions futures du CEREMA, la CGT estime qu'il serait utile de dresser la liste des domaines d'interventions et les postures, ainsi que le rôle de chaque intervenant dans ces domaines et postures.** Les collectivités doivent être associées à ce travail.

**La préfiguration** présente le socle du premier projet stratégique de l'établissement. Elle insiste sur la nécessité de faire des choix. Le préfigurateur explique notamment que si le CEREMA a l'ambition d'être présent dans tous les domaines et avec toutes les postures, il ne pèsera pas suffisamment pour être reconnu.

**Le cabinet du MEDDE** remarque que beaucoup d'attentes s'expriment vis-à-vis du CEREMA, du côté des territoires et des collectivités mais aussi des directions générales de l'Administration centrale. Or, les politiques publiques sont communes, qu'elles soient abordées selon un angle national ou local. L'équilibre devra être maintenu entre les deux approches des politiques publiques. Elle insiste enfin sur les liens à trouver avec d'autres opérateurs du ministère.

**La CGT** réagit au document en soulignant l'intérêt du document mais en pointant certains manques comme le rôle de l'IFFSTAR au regard de l'histoire des laboratoires régionaux et du LCPC ou encore le rôle de l'État en tant que tutelle de l'établissement. Un paragraphe concerne les choix à faire : la CGT insiste sur le fait que le long terme (veille technologique, capitalisation) ne doit pas être sacrifié pour le court terme. Enfin, la CGT évoque l'enjeu des parcours professionnels entre le CEREMA et les collectivités, pour maintenir les compétences notamment nécessaire à un haut niveau d'expertise.

**Le cabinet du MEDDE** propose en guise de conclusion une nouvelle réunion sur ce format.

## Commentaires de la CGT

**Cette réunion a montré une nouvelle fois la pertinence de nos revendications de défense de l'ingénierie publique, de maintien de l'ATESAT et d'ouverture de nos services aux collectivités dans une posture de service public et donc hors champs concurrentiel.**

La CGT remarque par ailleurs que les attentes des collectivités sont très diverses en matière de thématique. Les plans d'évolution des CETE contenaient l'injonction de réduire la part des activités routières dans la production des services. Si le domaine routier demeure le plus important en volume c'est néanmoins dans ce domaine que les diminutions d'effectifs et de moyens ont été les plus fortes ces dernières années. Or, les attentes des collectivités, dans les COTITA et dans les commandes passées aujourd'hui aux 11 services, s'expriment beaucoup sur la thématique routière. De plus, ce sont ces activités qui sont les plus génératrices de fonds de concours (recettes propres). Pour la CGT, il y aura là un point de tension pour le CEREMA : les attentes des acteurs locaux pourraient être sur des domaines où le CEREMA est structurellement affaibli du fait de choix politiques.

De plus, le contexte actuel peut faire craindre une diminution de la charge de service public, diminution que nous combattons. La tentation pourrait dans ce cas être grande pour le CEREMA de compenser cette perte de ressources par la recherche de recettes propres (bien que celles-ci soient limitées par le in-house). Les choix de priorités ne seraient plus alors politiques mais liés à la capacité d'obtention de recettes propres de chaque thématique. Le CEREMA risque d'avoir une orientation stratégique par la commande de fonds de concours plus que par une réflexion sur les besoins de la Nation...

Lors de cette réunion les représentants des collectivités ont clairement affirmés leurs attentes vis-à-vis du futur CEREMA. Elle regrette de ne pouvoir profiter du CEREMA sur des actions d'ingénierie hors rapport marchand.



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## Compte-rendu du groupe d'échanges du 12 novembre 2013

Séance présidée par Thierry Vatin de la DRH.

Autres participant-e-s DRH : Nadège Courseaux, Éric Kolb, Philippe Perrais.

CGT : Jacques Alexis, Marie-Christine Van Marle.

CFDT, FO, UNSA.

Les 3 points de l'ordre du jour seront examinés au CTM du 5 décembre 2013.

### 1. **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 7 septembre 2006 relatif aux PNT SETRA**

Les PNT SETRA ne sont plus que 53 (moyenne d'âge 60 ans) dont seulement 19% au SETRA.

L'objet des modifications est de transférer la gestion de tous les contractuels à statut SETRA à la DRH. Le directeur du CEREMA siégerait à la CCP.

#### Problèmes soulevés :

- regroupement des CCP CETE et SETRA en une seule : probable à terme selon la DRH compte tenu des faibles effectifs ;
  - gestion des contractuels CEREMA (CGT) :
    - il y a actuellement 4 types de contrat (CETE, SETRA, RIN, CDD).
    - Les CDD arrivant à 6 ans d'ancienneté continueront-ils d'être intégrés dans le RIN après le 1er janvier 2014 ? (pas de réponse de l'administration).
    - Les PNT qui voudront quitter le SETRA le pourront, mais pour y retourner ils devront demander un congé de mobilité et obtenir un nouveau contrat (la DRH renvoie au comité de suivi du CEREMA).
- ### 2. **Prolongation de l'expérimentation télétravail et projet de questionnaire-bilan aux agents et aux services**
- 100 agents sont concernés par l'expérimentation, dont 40 en administration centrale,
  - il s'agit de télétravail à domicile et non du télétravail «déporté» qui semble, selon FO, avoir pris de l'ampleur et qui est la seule possibilité offerte dans certains services, par exemple au SETRA ;
  - l'expérimentation n'inclut pas les aménagements de postes pour raisons de santé ou handicap, qui ne sont pas remis en cause mais dont les conventions de télétravail seront rapprochées de la convention-type de l'expérimentation ;

- la DRH propose de prolonger l'expérimentation jusqu'à la fin du 1er semestre 2014 (ce qui fera 1 an pour certains services et 6 mois pour l'administration centrale qui n'a commencé qu'en septembre) pour avoir plus de recul pour établir le bilan, et de diffuser le questionnaire en décembre, puis peut-être de nouveau en fin de période pour juger des évolutions ;
- la généralisation du télétravail n'est pas envisagée tant que les textes réglementaires attendus (décret d'application de la loi du 12 mars 2012) ne sont pas parus.

#### Problèmes soulevés :

##### Un syndicat :

- demande que de nouveaux agents puissent intégrer le télétravail dans les services réorganisés,
- ajouter dans le questionnaire aux agents et aux services : «Les conditions d'installation des agents en télétravail ont-elles été modifiées (bureaux partagés...) ?»

##### CGT :

- les directions se sont déclarées «volontaires» ou «non volontaires» sans consulter les comités techniques,
- l'administration doit prendre en charge les surcoûts éventuellement occasionnés aux agents,
- ajouter dans le questionnaire aux agents :
- «Le matériel mis à votre disposition (ordinateur, téléphonie...) est-il satisfaisant ? Avez-vous des améliorations à suggérer ?»
- «Avez-vous dû supporter des surcoûts financiers dus à votre adhésion au télétravail : assurance, abonnements, matériel informatique, fournitures, mobiliers, autres (à préciser) ?»

Il semble que cette expérimentation officielle ne concerne qu'une partie des agents qui travaillent à distance, principalement à la suite de réorganisations et délocalisations. Quelle est la situation juridique de ceux-ci ? (pas de réponse de la DRH, qui en reste à l'expérimentation et semble vouloir ignorer le reste).

### **3. Passage à la PFR pour les IADD et les IGADD**

Unanimité syndicale pour trouver invraisemblable le passage à la PFR des inspecteurs et des inspecteurs généraux juste au moment où la PFR est suspendue, et pour juger inacceptables les augmentations de plafonds (+ 27% pour les IADD, + 34% pour les IGADD, + 63% pour les 3 présidents de section) alors que le chantier prioritaire est officiellement celui de la catégorie C.

Les agents concernés ne sont que 50 mais le coût (non précisé dans les documents ni en séance) sera imputé sur l'enveloppe catégorielle 2014. Mesure inopportune et affichage pour le moins malencontreux.

NOVEMBRE 2013

REATE/ATE

BULLETIN D'INFO DE L'UGFF-CGT



## SOMMAIRE:

- Compte-rendu de la réunion du 21 novembre avec le service du SGG en charge des DDI

## REUNION DU 21 NOVEMBRE 2013

Préparation des élections professionnelles DDI du 4 décembre 2014

Compte-rendu du groupe de travail SGG-DDI du 21 novembre 2013

Participaient pour la CGT : Didier Horeau, Christophe Delecourt, Patrick Hallinger.

Les autres organisations syndicales qui participaient à cette réunion : CFDT, FO, UNSA.

## UGFF-CGT:

Case 542 - 263, rue de Paris  
93514 Montreuil Cedex  
Tel : +33(0)1 55 82 77 67  
Mél : [ugff@cgt.fr](mailto:ugff@cgt.fr)  
Site : <http://ugff.cgt.fr>

La réunion, demandée par les organisations syndicales, a porté sur les éléments de cadrage, l'aspect juridique et les modalités liées à l'organisation du scrutin.

## **1-Éléments de cadrage**

Les élections dans les DDI s'inscrivent dans le cadre général défini au niveau de la Fonction publique.

Sur ces bases, pour le SGG, il y a 2 niveaux de concertation.

Les dispositions d'ordre juridique sont débattues avec les organisations présentes aux CT des DDI. Les dispositions relevant de l'organisation matérielle sont débattues avec l'ensemble des organisations représentatives au niveau de la fonction publique.

Dans le domaine de l'ordre juridique :

Suite à la réunion du 13 novembre 2013 à la DGAFP, il n'y aurait pas de modification des décrets existants.

Le 4 décembre 2014 auront lieu les élections pour désigner les représentants au CT des DDI mais aussi ceux des autres CT et des CAP.

Afin de coordonner et de rendre le processus électoral le plus simple et le plus efficace possible, une réunion SGG avec les DRH des ministères sera organisée le 27 Novembre.

La CGT demande que soient organisées dans chaque DDI une ou plusieurs réunions relatives à l'organisation de ces élections afin de créer les meilleures conditions de participation des personnels à ce scrutin. Elle demande que l'ensemble des dispositions qui seront retenues pour l'organisation du scrutin fasse l'objet d'un texte validé entre le SGG et les organisations syndicales.

La CGT a exigé que, dans les services des DDI, la journée du 4 décembre 2013 soit consacrée exclusivement aux élections en reportant notamment les réunions type formation, réunions des services,...

Elle demande d'avoir tous les éléments de connaissance des effectifs par DDI qu'il s'agisse des fonctionnaires ou des agents non-titulaires.

Elle demande la reconduction du dispositif défini par la circulaire du 13 juillet 2010 pour la campagne électorale avec la possibilité de s'adresser, par voie électronique, à l'ensemble des agents.

### **Ce qui a été convenu, par les 4 organisations présentes à cette réunion :**

1-Le nombre de siège au CT « central » des DDI restera fixé à 10 (10 titulaires et 10 suppléants, la composition du CT est définie par agrégation des résultats de chaque DDI...).

2-Elections sur sigle jusqu'à 100 agents et sur liste au-delà.

3-Dépôt des candidatures, il sera possible de déposer les candidatures avant la date limite fixée à 6 semaines avant le 4 décembre.

4--Modalités de vote, principe de vote à l'urne et par papier.

5 -La prise en compte des personnels titulaires de la Fonction publique et non titulaires dans le processus électoral

## **2-Ce qui reste à débattre :**

- la composition des CT locaux, c'est-à-dire le nombre de représentants titulaires et suppléants suivant le nombre d'agents (précédemment jusqu'à 70 agents : 4 titulaires ; de 70 à 150 : 6 ; de 150 à 300 : 8 et plus de 300 : 10).
- la composition des CHSCT.
- la diffusion des listes électorales et des professions de foi dont la CGT a demandé la prise en charge financière par l'administration.
- le dépôt de listes unitaires (indiquer la clé de répartition).
- modalités de dépôt des listes et sigles.
- les modalités de vote par correspondance.

**A NOTER : le CT des DDI du 5 décembre est annulé et serait reporté au 19 décembre 2013 à 10H (à confirmer).**

**Une réunion de travail est convoquée avec le SGG le 3 décembre 2013 à 16H30. Cette réunion portera sur l'ATE. Elle est convoquée avant le prochain CIMAP qui devrait avoir lieu le 12 décembre prochain.**